



2022  
▶ **RAPPORT  
D'ACTIVITÉ**  
Ordures Ménagères



**Bernard Cerf**  
Vice-président du Service Ordures Ménagères

Madame, Monsieur,

L'année 2022 restera une année de transition après les 2 années Covid 2020 et 2021 et avant les années 2023 et 2024 avec les nouvelles consignes de tri règlementaires (ECT au 01/01/2023 et biodéchets au 01/01/2024).

Parmi les faits marquants de cette année 2022, je voudrais rappeler la crise énergétique qui a impacté nos coûts de traitement (+8% par rapport à 2021).

Sur le plan des tonnages collectés, toujours par rapport à 2021, on observe une baisse sur les principaux flux de collecte. Notre collectivité se maintient néanmoins à un bon niveau de performance, comparé aux données nationales :

| Données en kg / an / hab                 | CCST | National |
|--|------|----------|
| Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)      | 166  | 248      |
| Collecte Sélective (CS) en porte à porte | 61   | 35       |
| Verre                                    | 37   | 34       |

Avec le déploiement des extensions des consignes de tri, les refus issus de la collecte sélective (bac jaune) font l'objet dès 2023 d'un suivi plus approfondi avec des actions ciblées.

Enfin les actions de sensibilisation et de communication mentionnées en fin de rapport nous permettent d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de tri et de valoriser le travail réalisé au quotidien.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité 2022 et vous remercie pour les efforts que vous consentez afin d'améliorer notre performance et nos résultats en matière de tri et de recyclage de nos déchets.

Bien cordialement

Bernard CERF  
Vice-président  
Service Ordures Ménagères



# Sommaire

**Edito** ..... p2

**1 – Présentation du service** ..... p4

A. Le territoire ..... p5

B. L'organisation du service ..... p6

**2 – Bilan et indicateurs d'activités** ..... p14

A. Tonnages ..... p15

B. Les déchetteries ..... p24

**3 – Aspects financiers** ..... p30

A. Fonctionnement dépenses et recettes ..... p31

B. Investissement dépenses et recettes ..... p32

C. Détail du coût de traitement des déchets ..... p34

**4 – Les actions** ..... p42

A. Nos missions ..... P43

B. Les supports de communication ..... p44

C. Sensibilisation au tri sélectif ..... p45

D. Valorisation des points d'apport volontaires de verre ..... p48



# 1. PRESENTATION DU SERVICE

## A. LE TERRITOIRE

Présentation de la CCST

## B. L'ORGANISATION DU SERVICE

Organigramme du service OM

Les différentes missions assurées par le service

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

La gestion des erreurs de tri

Grille de dotation

La collecte

La livraison des bacs

L'entretien des bacs

Les déchetteries

Consignes de tri

Collecte, traitement, valorisation

# A. LE TERRITOIRE

Fondée en 1999, la Communauté de Communes du Sud Territoire (CCST) est située au sud du département du Territoire de Belfort, aux portes de la Suisse et du Haut Rhin.

La CCST représente un tiers de la superficie et regroupe 20% des communes du Territoire de Belfort. Elle rassemble aujourd'hui 27 communes et compte 23 590 habitants pour l'année 2022.



Depuis 1967, date de sa création, jusqu'à la prise de compétence de la CCST le 1<sup>er</sup> janvier 2011, c'est un Syndicat intercommunal à vocations multiples qui gérait la collecte et le traitement. Ce syndicat a été dissout le 31 décembre 2010.

La compétence traitement est transférée au SERTRID (Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets) depuis 2001. Ce syndicat assure la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, des encombrants incinérables, ainsi que le suivi de la filière de compostage des déchets verts.

Le territoire de la CCST est constitué de secteurs ruraux structurés autour de trois bourgs-centres, Beaucourt, Delle et Grandvillars, qui regroupent à eux trois environ 14 000 habitants et il est situé à proximité des deux pôles urbanisés qui sont les agglomérations de Belfort et de Montbéliard.



La CCST emploie 100 agents dont 19 au service Ordures Ménagères, pour la gestion des déchets, la sensibilisation et la relation aux usagers.

Le service Ordures Ménagères gère la compétence collecte et possède deux déchetteries sur son territoire. L'une située à Fêche l'Église et la deuxième à Florimont.

## Les compétences de la CCST :

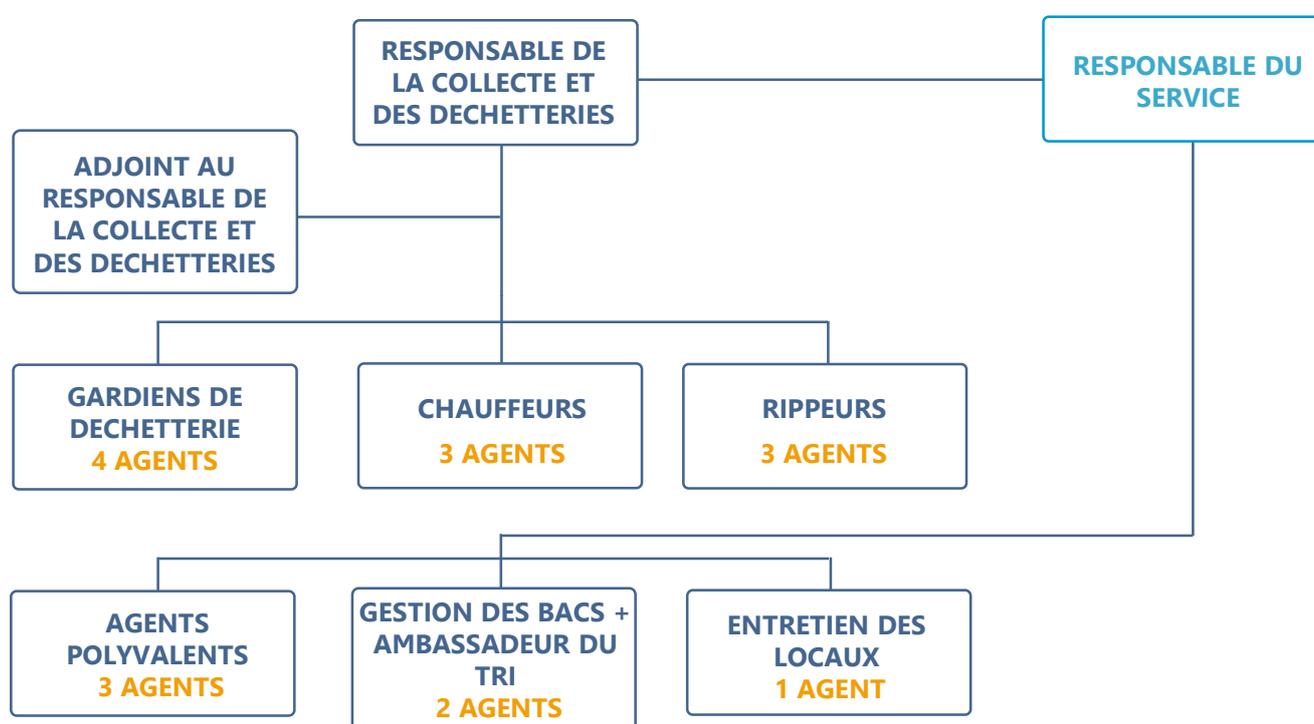
- Eau potable
- Assainissement
- Ordures ménagères
- Le centre aquatique intercommunal
- L'urbanisme
- L'école de musique
- La Police Municipale intercommunale
- L'accueil des gens du voyage
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

## B. L'ORGANISATION DU SERVICE

Le service compte 19 agents titulaires pour l'année 2022 (représentés sur l'organigramme ci-dessous), qui exercent différentes fonctions dont celles d'agent de collecte, de valorisation, de sensibilisation, de secrétariat et d'encadrement.

Afin de compléter le manque de personnel en raison de surcharges de travail temporaires, d'arrêts maladie et d'absences diverses, 6 agents en contrats à durée déterminée ont été embauchés.

### ORGANIGRAMME DU SERVICE ORDURES MENAGERES

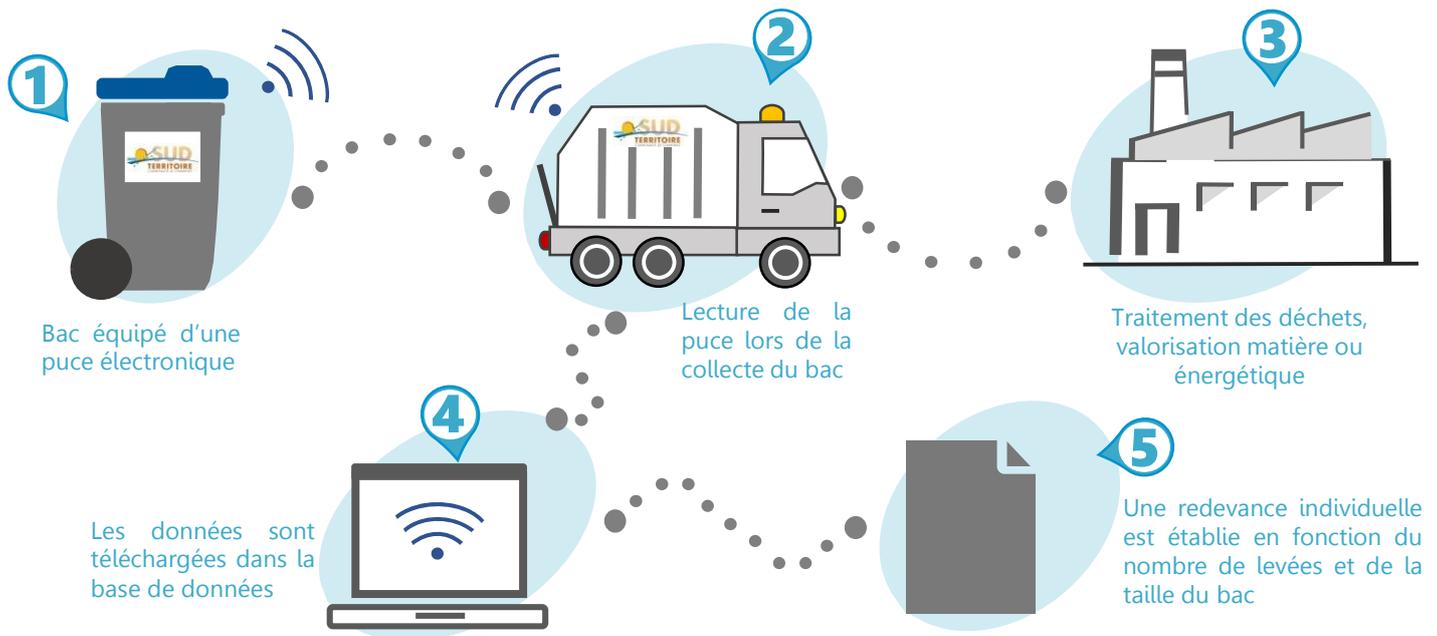


### LES DIFFERENTES MISSIONS ASSUREES PAR LE SERVICE

Depuis sa prise de compétence relative aux déchets, la CCST exerce les missions suivantes :

- La collecte en régie des ordures ménagères résiduelles, du papier et autres emballages recyclables, en porte à porte ou en apport volontaire,
- Le transfert des ordures ménagères résiduelles au centre de traitement (incinération),
- La préparation des bennes de déchets recyclables pour le transfert par SCHROLL au centre de tri,
- La collecte du verre en apport volontaire (122 bacs à verre répartis sur le territoire de la CCST) et des déchets verts (bennes mises à disposition dans certaines communes),
- La mise à disposition des bacs de collecte jaunes et bleus, leur maintenance et leur réparation,
- L'exploitation et la gestion en régie des deux déchetteries, pour la collecte de déchets variés (encombrants, déchets verts, DDS, plâtre ...) et le réemploi de matières et objets réutilisables (ressourcerie),
- La sensibilisation au tri de tous les usagers, à la prévention et à une meilleure gestion des déchets,
- La gestion administrative des abonnés et du service.

## REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM)



Le mode de financement du Service Ordures Ménagères est la redevance incitative depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. C'est un financement équitable lié au service rendu. Il applique le principe « pollueur payeur ». Au même titre que l'eau et l'électricité, chaque usager paye en fonction de sa consommation, à savoir la quantité de déchets qu'il produit et qu'il présente à la collecte.

Les habitants sont donc encouragés à modifier leur comportement en renforçant leur geste de tri afin de limiter leur production d'ordures ménagères.

Chaque foyer est doté de deux bacs :

- Un bac à ordures ménagères résiduelles (couverture bleu),
- Un bac de collecte sélective (couverture jaune).

Le volume de chaque bac est adapté à la composition du foyer. Le volume des bacs pour les habitats collectifs est calculé en fonction du nombre d'habitants des logements.

Chaque bac est équipé d'une puce électronique. Ce système permet d'identifier et d'enregistrer les collectes.

Chaque foyer sera facturé en fonction du nombre de levées du bac à couvercle bleu d'ordures ménagères. En revanche, le ramassage du bac à couvercle jaune de la collecte sélective est gratuit pour l'usager, il n'intervient pas dans le calcul de la facture.

La tarification est structurée en deux parts :

**Une part fixe :** il s'agit de la participation aux services (administration, collectes, gestion des bacs, l'accès aux déchetteries, bennes à déchets verts dans certaines communes, éco-points verre).

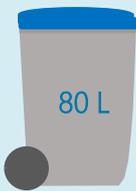
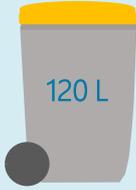
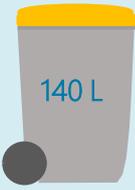
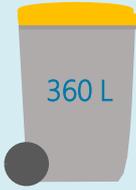
**Une part variable à la présentation :** incitative au tri, indexée sur le volume du bac à ordures ménagères.

## LA GESTION DES ERREURS DE TRI

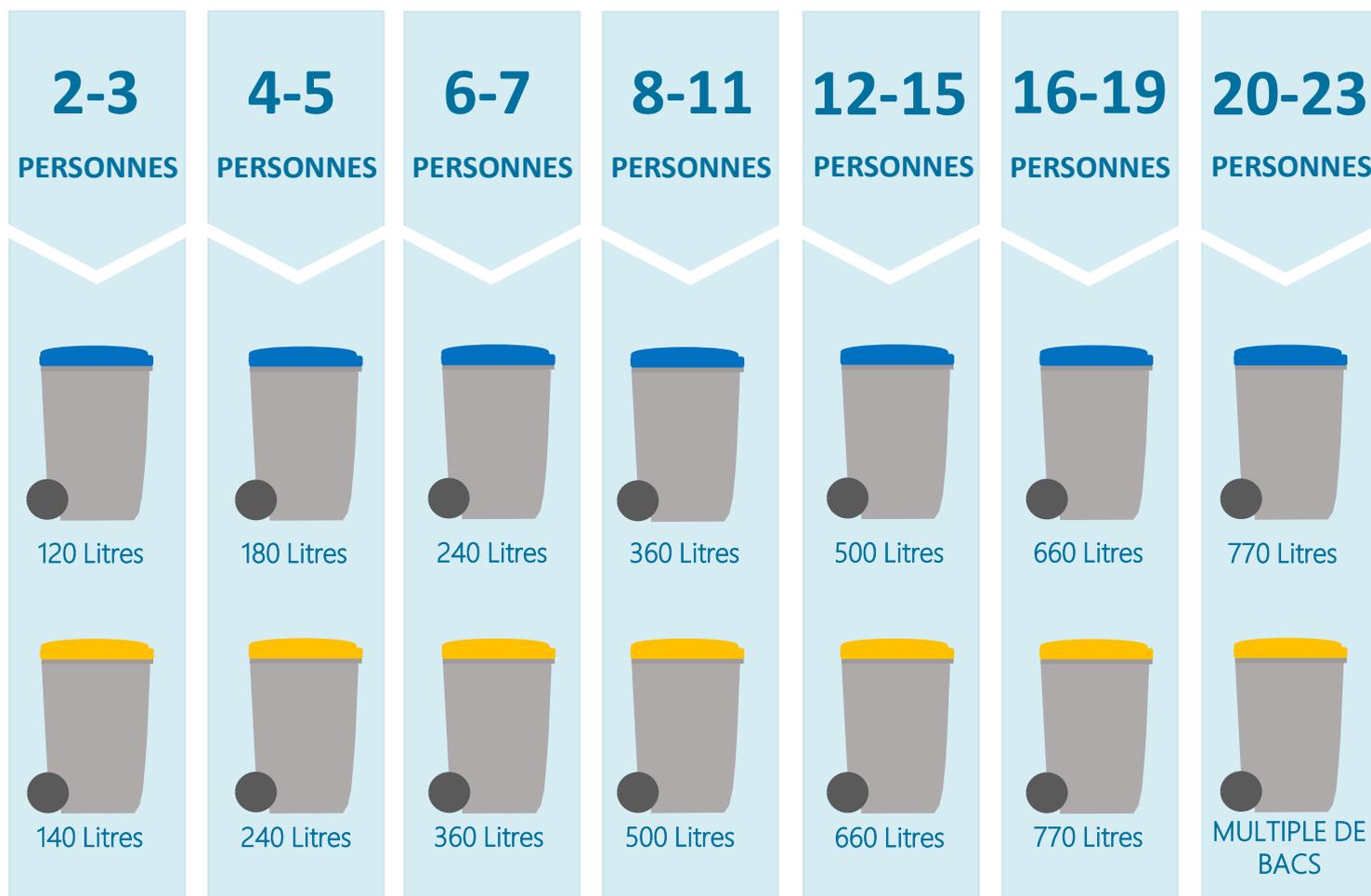
La CCST doit répondre à des impératifs au niveau de la qualité des déchets envoyés à ses prestataires de traitement et de valorisation. Tout déchet a un coût de collecte et de traitement. Un déchet jeté dans le mauvais bac ou dans la mauvaise benne de collecte va engendrer un surcoût de traitement sous forme de pénalités par le repreneur. La facturation va augmenter à cause de la réorientation du déchet mal jeté.

La qualité du tri est donc essentielle. Le service Ordures Ménagères assure donc un contrôle qualitatif en collectant les bacs et les bennes de déchetterie. En cas de déchet non conforme, il refuse la collecte du bac ou des déchets non conformes.

## DOTATION PARTICULIERS

| 1<br>PERSONNE  | 2<br>PERSONNES   | 3<br>PERSONNES   | 4<br>PERSONNES   | 5<br>PERSONNES   | 6<br>PERSONNES   |
|--|--|--|--|--|--|
| <p><u>Coût annuel de la participation aux services</u></p> <p>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</p> <p><b>116,57 €</b></p> | <p><u>Coût annuel de la participation aux services</u></p> <p>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</p> <p><b>163,18 €</b></p> | <p><u>Coût annuel de la participation aux services</u></p> <p>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</p> <p><b>206,11 €</b></p> | <p><u>Coût annuel de la participation aux services</u></p> <p>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</p> <p><b>273,61 €</b></p> | <p><u>Coût annuel de la participation aux services</u></p> <p>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</p> <p><b>273,61 €</b></p> | <p><u>Coût annuel de la participation aux services</u></p> <p>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</p> <p><b>338,62 €</b></p> |
| <p><u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u></p> <p>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</p> <p><b>1,71 €</b></p>       | <p><u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u></p> <p>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</p> <p><b>2,08 €</b></p>       | <p><u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u></p> <p>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</p> <p><b>2,26 €</b></p>       | <p><u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u></p> <p>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</p> <p><b>2,65 €</b></p>       | <p><u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u></p> <p>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</p> <p><b>2,65 €</b></p>       | <p><u>Coût de la présentation du bac OM (bleu)</u></p> <p>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</p> <p><b>3,19 €</b></p>       |
|  <p>80 L</p>                      |  <p>120 L</p>                     |  <p>140 L</p>                     |  <p>180 L</p>                     |  <p>180 L</p>                   |  <p>240 L</p>                   |
|  <p>120 L</p>                     |  <p>140 L</p>                     |  <p>180 L</p>                     |  <p>240 L</p>                     |  <p>360 L</p>                   |  <p>360 L</p>                   |

## DOTATION IMMEUBLES



## DOTATION IMMEUBLES

| VOLUME | COÛT PARTICIPATION /AN<br>DU 01/01 AU 31/12/2022 | COÛT PRESENTATION BAC OMR<br>DU 01/01 AU 31/12/2022 |
|--------|--|---|
| 80 L   | 116,57 €   | 1,71 €  |
| 120 L  | 163,18 €   | 2,08 €  |
| 140 L  | 206,11 €   | 2,26 €  |
| 180 L  | 273,61 €   | 2,65 €  |
| 240 L  | 338,62 €   | 3,19 €  |
| 360 L  | 451,50 €   | 4,30 €  |
| 500 L  | 591,38 €   | 5,62 €  |
| 660 L  | 752,11 €   | 7,11 €  |
| 770 L  | 862,53 €   | 8,16 €  |
| 1100 L | 1 110,65 €                                       | 10,37 €   |



## LA COLLECTE

La gestion des bacs de collecte jaunes et bleus est réalisée en régie par le service Ordures Ménagères. La CCST gère un parc de 17 637 bacs sur son territoire.

Les bacs à ordures ménagères résiduelles (couverture bleu) sont collectés en C1, c'est-à-dire 1 fois par semaine. Quant aux bacs de collecte sélective (couverture jaune), ils sont collectés en C0,5, soit une fois tous les 15 jours.

Différentes interventions sur les bacs sont réalisées :

- Les livraisons de bacs pour les maisons neuves et de nouveaux arrivants,
- Les opérations de remplacement de bacs (bacs cassées, changement de volumes et retraits),
- Les opérations de maintenance (remplacements de couvercles et de roues, mise en place d'opercules et de serrures).

| TYPE D'INTERVENTIONS                                       | 2022         |
|--|--------------|
| Mise en place – nouvelles dotations                        | 445          |
| Retraits de bacs / récupération                            | 399          |
| Opérations de remplacements (casse / vol)                  | 85           |
| Echanges de bacs / changements de volumes                  | 208          |
| Changements de puces, étiquettes                           | 69           |
| Opérations de maintenance (réparations / pose de serrures) | 100          |
| <b>Total interventions</b>                                 | <b>1 306</b> |

| Bacs                    | 2022 |
|-------------------------|------|
| Nombre de bacs livrés   | 894  |
| Nombre de bacs retirés  | 775  |
| Nombre de bacs échangés | 470  |

En 2022, 1306 interventions ont été réalisées. On note une diminution de 8 % du nombre d'interventions par rapport à l'année 2021.

La mise en place de bacs pour les nouveaux usagers représente 34 % des interventions, soit une baisse de 20 % par rapport à l'année 2021.

Le nombre de retrait a diminué de 9 %, tandis que le nombre d'échanges est stable.

## LA LIVRAISON DES BACS

La Communauté de communes a mutualisé l'accueil des usagers pour l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères au Pôle technique de Grandvillars.

Ainsi, pour les livraisons, les retraits, les échanges ou les réparations de bacs, les usagers peuvent contacter l'accueil et effectuer toutes les démarches nécessaires en cas de déménagement ou d'emménagement, avec un seul interlocuteur pour les abonnements d'eau et d'ordures ménagères.

### Les horaires de l'accueil du pôle de Grandvillars :

Du lundi au jeudi :

08h30-12h00 et 13h30-17h30

Le vendredi :

08h30-12h00 et 13h30-16h30

## L'ENTRETIEN DES BACS

Il est réalisé par les agents du service qui effectuent la livraison des bacs. Leurs interventions sur les bacs impliquent :

- La réparation des bacs (changement de roues, de couvercles, mise en place de serrures et de couvercles à opercules, les autocollants, ...),
- Le remplacement des bacs cassés, volés et brûlés par des bacs neufs ou en stock,
- Le nettoyage des bacs qui sont ramenés sur site après un retrait. Ils sont ainsi lavés, désinfectés et désodorisés sur site (aire de lavage),
- La gestion des stocks de bacs sur site.

## LES DECHETTERIES

Les deux déchetteries, de Fêche l'Eglise et de Florimont, accueillent les usagers des 27 communes, aux horaires suivants :

### Déchetterie de Fêche l'Eglise :

Du lundi au vendredi :

09h00-11h45 et 13h30-17h15

Le samedi :

09h00-16h45 sans interruption

### Déchetterie de Florimont :

Du mardi au vendredi :

09h00-11h45 et 13h30-17h15

Le samedi :

09h00-16h45 sans interruption.

Le fonctionnement des deux déchetteries est régi par un règlement précisant :

- Les conditions d'accès pour les particuliers et les professionnels
- Les déchets acceptés ou refusés
- Les conditions d'accès des véhicules
- L'accueil des usagers par les gardiens

**Les apports sont limités à 1 m<sup>3</sup> par jour et par abonné sur les deux déchetteries.**

### COLLECTE EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

27 Communes concernées

122 Points d'apport volontaire  
de verre

2 Déchetteries

19 Employés titulaires

2 Equipes de collectes

● Collecte des OM, 1 fois par semaine

● Collecte sélective (bac jaune), 1 fois  
tous les 15 jours



**Tous vos emballages se trient**

**BAC DE TRI JAUNE**

**LES RECYCLABLES**

*Emballages en métal, plastique, papier, carton*

*Conserves • Canettes Barquettes • Aérosols  
Couvercles / capsules en métal • Bouteilles Flacons • Journaux  
Publicités • Enveloppes • Papiers imprimés • Cartons  
Briques alimentaires • Boîtes d'œufs*



✓ En vrac, sans sac

✓ Inutile de laver

✓ Emballages aplatis / compactés

✓ Ne pas imbriquer les déchets

✓ Emballages vidés

✗ Pas d'objets

**NOUVEAUTÉ**



**Sacs • Sachets • Films • Barquettes • Pots • Tubes**

**BAC BLEU :**

**LES DECHETS NON RECYCLABLES**

*Jouets et objets cassés • Restes  
alimentaires (viande, poisson) • Couches  
Protections hygiéniques • Lingettes  
Essuie-tout • Mouchoirs • Mégots  
Litière • Vaisselle/vitres/miroirs/porcelaine  
cassée, ...*



✓ Dans un sac **fermé**

**CONTENEUR VERRE**

**LES EMBALLAGES EN VERRE**



*Bouteilles • pots • bocaux*



✓ Sans bouchons

✓ Bien vider

✓ Inutile de laver

**La vaisselle, les vitres cassées, la porcelaine, les miroirs sont à jeter dans la poubelle d'ordures ménagères ou en déchetterie**

**COMPOSTEUR**

**LES BIODECHETS**

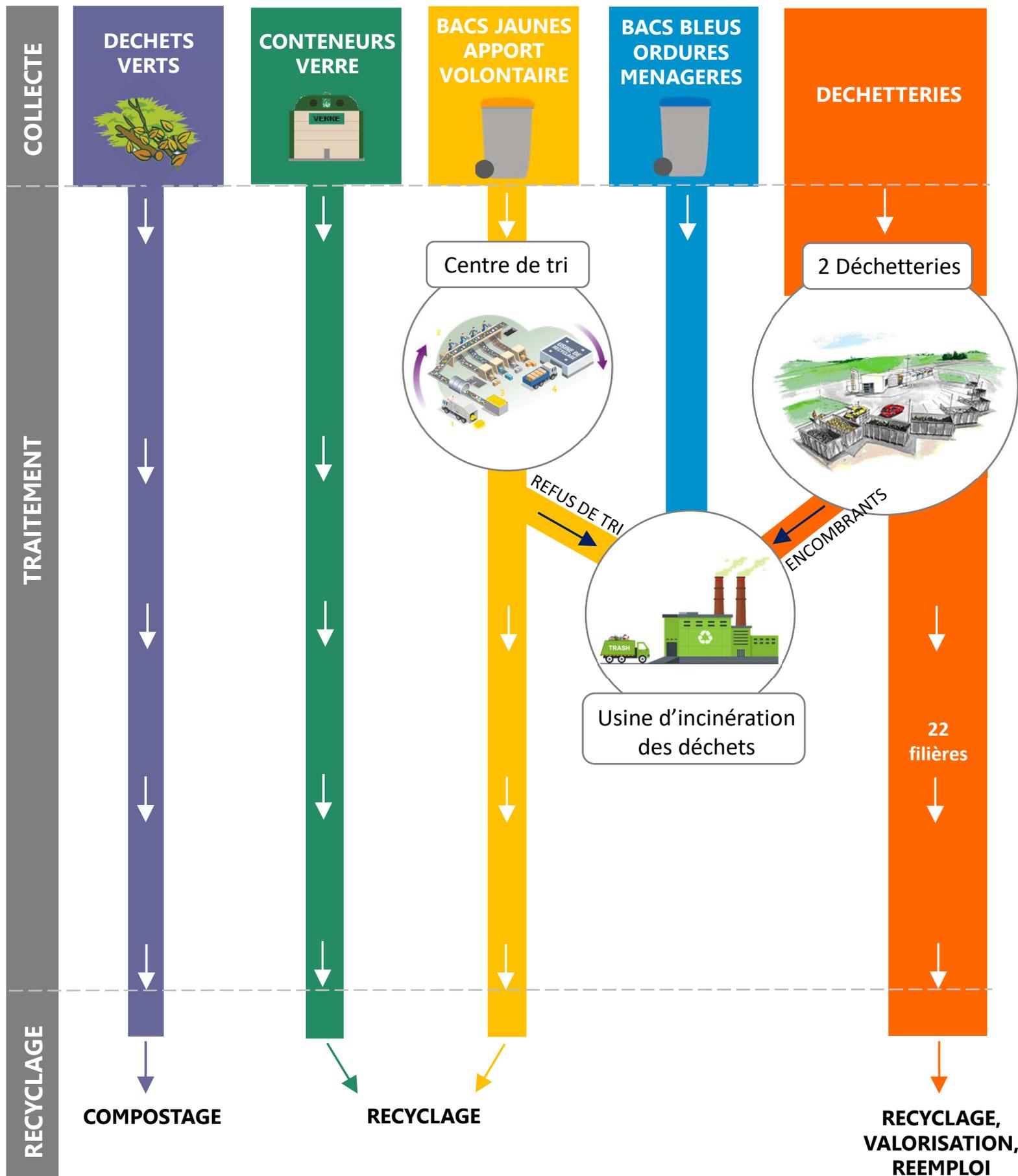


*Epluchures de fruits et légumes • Filtres et marc de café  
Sachets thé • Coquilles œufs et restes de pain • Essuie-  
tout • Carton • Fleurs fanées • Tonte de gazon  
Copeaux et taille bois*

✗ SAUF restes de viandes, poissons, os, litière

# COLLECTE, TRAITEMENT, VALORISATION

Quel circuit suivent nos déchets ?



## 2. BILAN ET INDICATEURS D'ACTIVITES

### A. TONNAGES

- Evolution des tonnages de collecte sélective en porte à porte et apport volontaire
- Répartition de la collecte sélective
- Pourcentage de refus de tri issus de la collecte sélective
- Ordures ménagères résiduelles collectées
- Le verre en apport volontaire
- Tonnages par matériau – apports en déchetteries
- Caractérisations réalisées en 2022
- Comparaison des OMR au niveau national
- Décomposition du coût de traitement des déchets
- Collecte de la filière textile

### B. LES DECHETTERIES

- La collecte en déchetterie
- Plans des déchetteries
- La gestion des déchets
- 22 filières de traitement et de recyclage
- Traitement des dépôts en déchetterie
- Répartition des activités de traitement
- Solutions pour une gestion globale des ressources
- Fréquentation des déchetteries

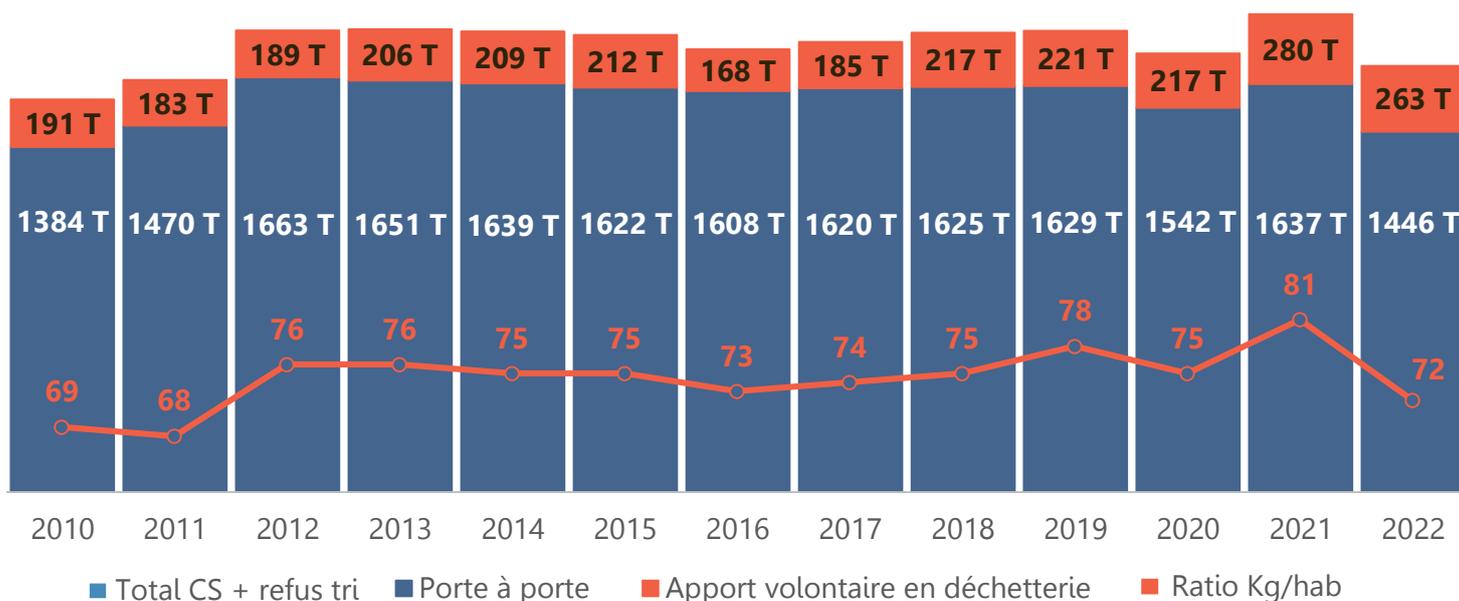
# A. TONNAGES

## EVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE ET APPORT VOLONTAIRE

Réalisée sur les vingt-sept communes du territoire via les bacs à couvercles jaunes, la collecte sélective en porte-à-porte des papiers et emballages recyclables en mélange (cartons, papiers, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) est le mode de collecte principal.

En complément, les usagers peuvent amener en déchetterie (apport volontaire) leurs cartons, dont ceux de volumes importants qui ne rentrent pas dans les bacs à couvercles jaunes.

Qu'ils soient collectés en porte à porte ou en apport volontaire, les déchets recyclables (papier, carton, plastique ainsi que les emballages) sont déposés par nos équipes de collectes dans la fosse au sein de la déchetterie de Fêche l'Eglise. La collecte sélective est ensuite récupérée et traitée au centre de tri de Pfastatt par le prestataire Schroll. Ils sont enfin expédiés, une fois séparés par matériaux, sous la forme de balles vers les filières de recyclage dédiées.



1709 tonnes ont été collectées en 2022 contre 1917 tonnes en 2021, soit une diminution de 10 %.

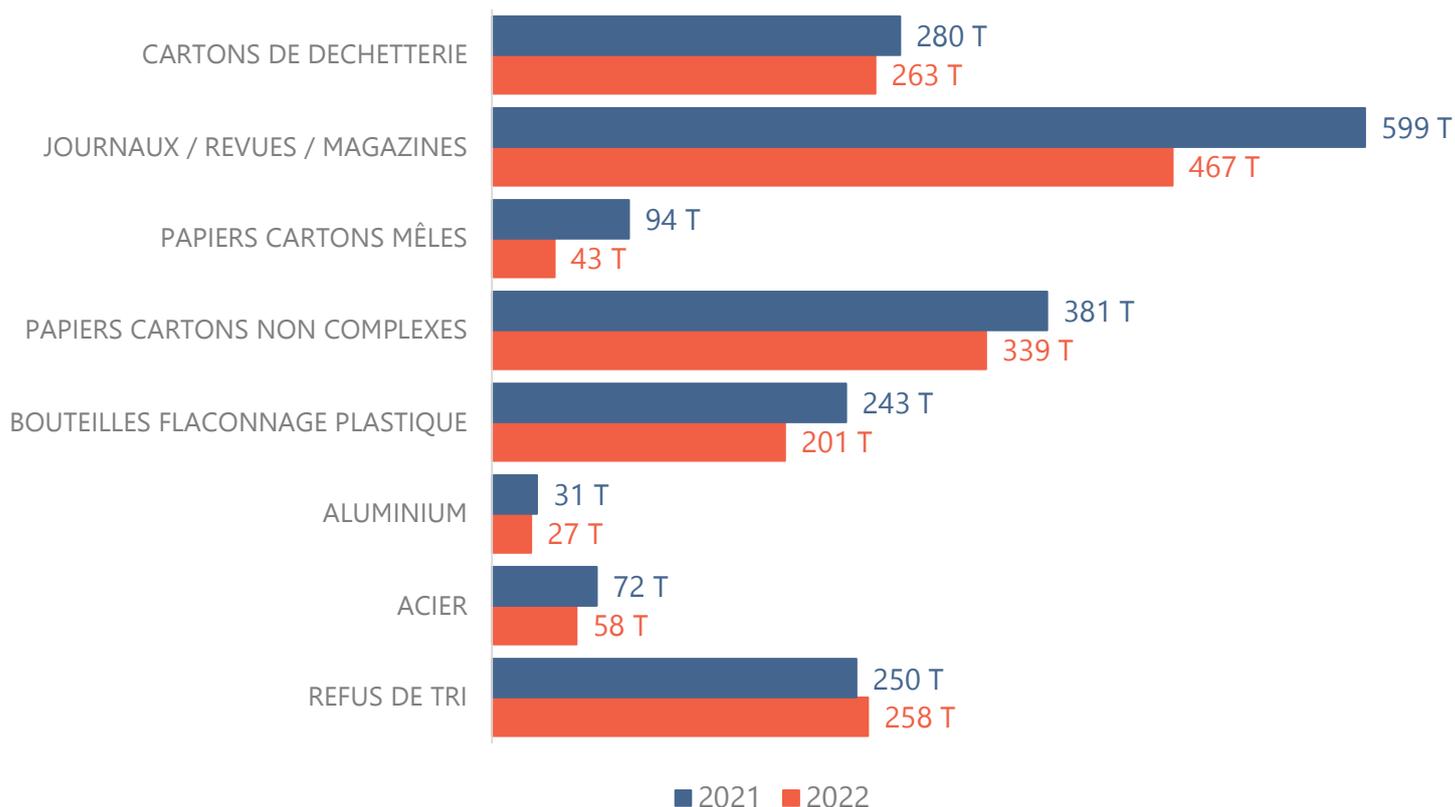
### EN BREF



- 1709 tonnes de déchets réceptionnés
- Production de déchets d'emballages recyclables : 72 kg/habitant
- 7 % de taux de refus de tri sur les 1 709 tonnes collectées
- 258 tonnes étaient des erreurs de tri
- Réorientation vers le traitement adéquat
- Pénalités → surplus de coût

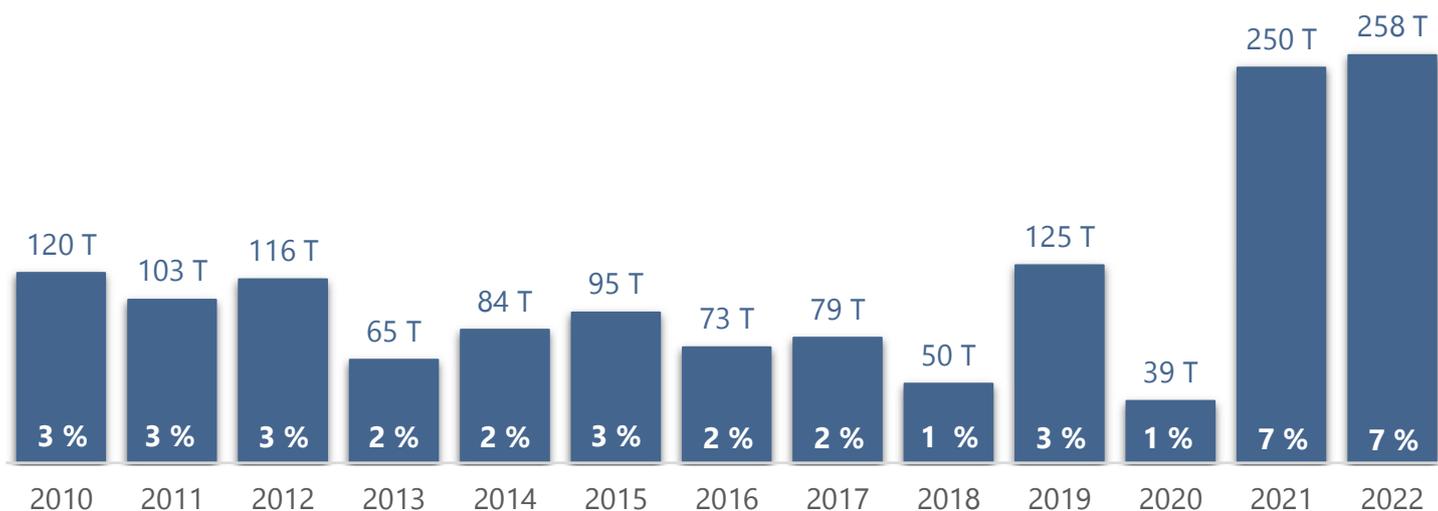
**COUT DE TRAITEMENT 265 039 €**

## REPARTITION DE LA COLLECTE SELECTIVE



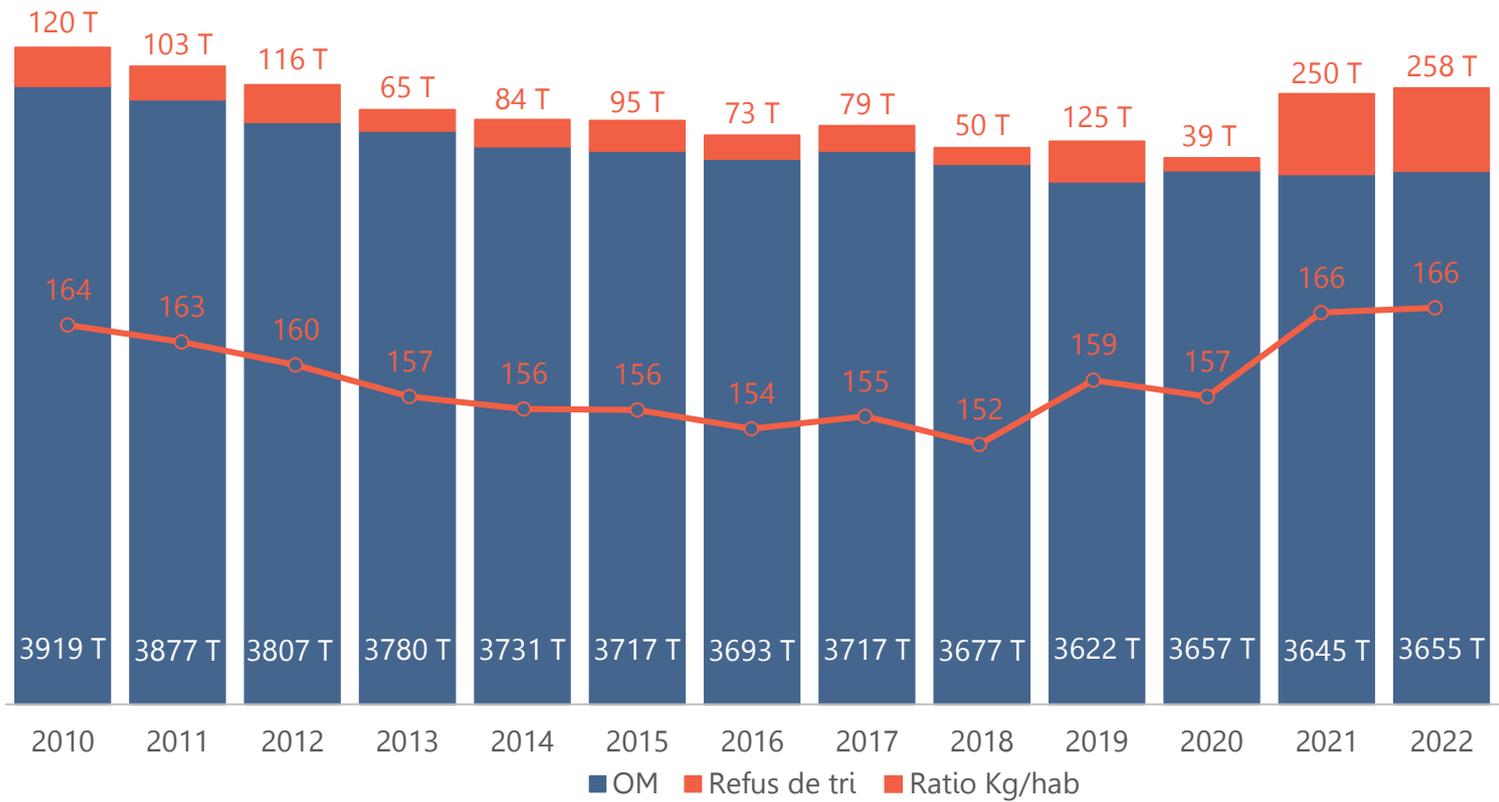
On observe une diminution globale des tonnages composant la collecte sélective pour l'année 2022.

## POURCENTAGE DE REFUS DE TRI ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE

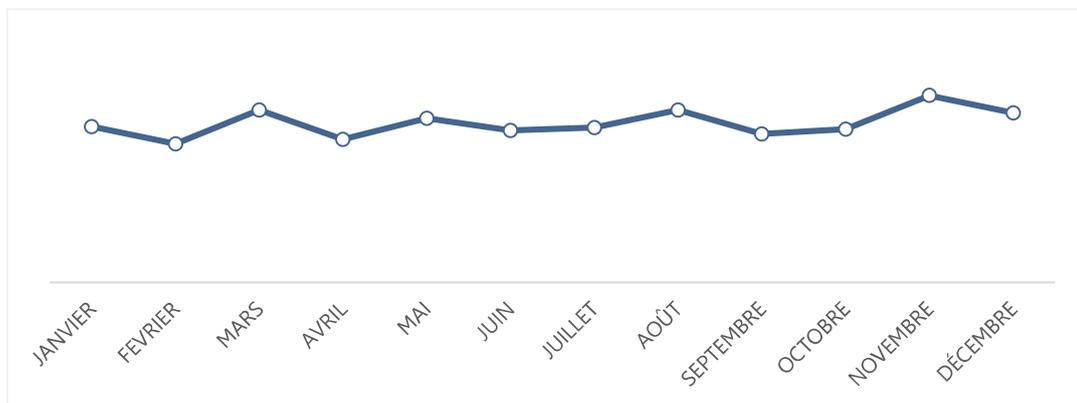


Ce que l'on appelle « refus de tri » correspond à la fraction des déchets non-conformes au cahier des charges du centre de tri. Il s'agit des déchets qui ne correspondent pas aux consignes de tri. Ce refus de tri coûte très cher à la Communauté de communes. Ils seront alors incinérés.

# ORDURES MENAGERES RESIDUELLES COLLECTEES



La quantité globale des ordures ménagères résiduelles collectée sur l'ensemble du territoire en 2022 est de 3913 tonnes, produisant une augmentation de 0,5 % par rapport à 2021. La quantité d'ordures ménagères résiduelles hors refus de tri est stable depuis 2019.



On remarque que la courbe de ramassage des OMR, sur l'année 2022, est constante. On n'observe pas de saisonnalité.

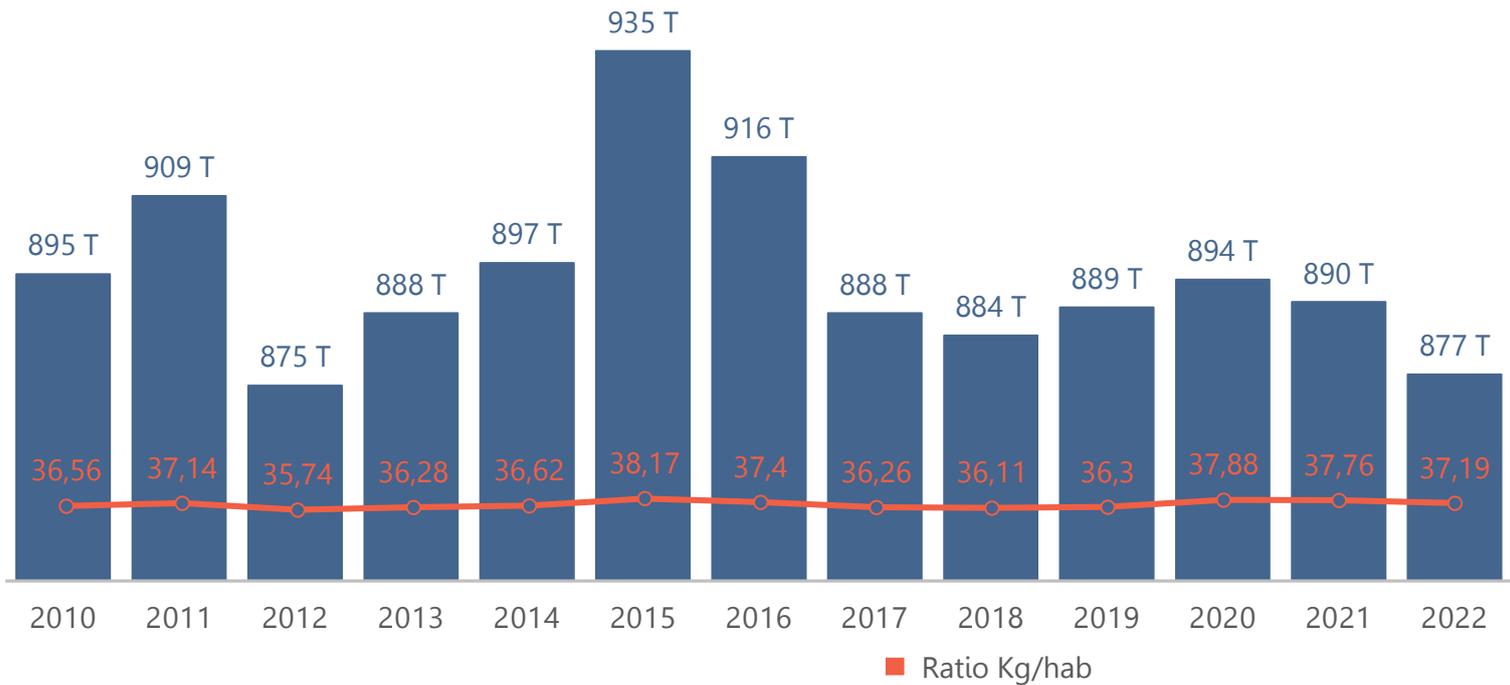
## EN BREF



- 3 913 tonnes d'ordures ménagères réceptionnées
- Production de déchets : 166 kg/habitant
- 258 tonnes de refus de tri à incinérer en supplément des ordures ménagères résiduelles

**COUT DE TRAITEMENT : 765 152 €**

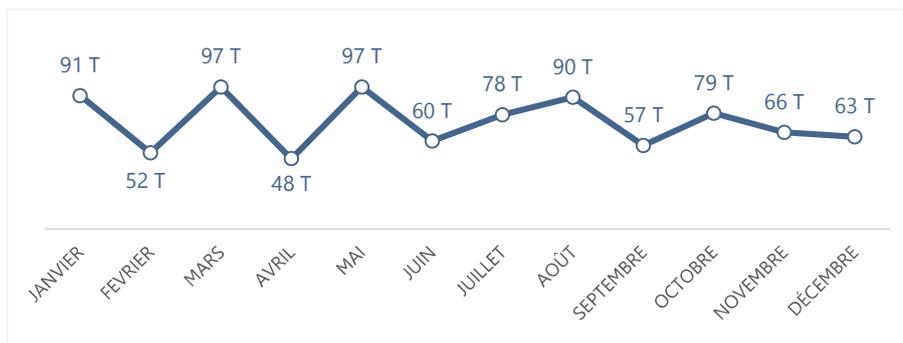
## LE VERRE EN APPORT VOLONTAIRE



Les quantités de verre collectées sont en baisse cette année de 2 % par rapport à 2021.

La collecte du verre aux points d'apport volontaire sur le territoire de la CCST comptabilise une moyenne de 37 kg/habitant pour l'année 2022, contre 33 kg/habitant pour la moyenne nationale (Chiffres clés CITEO). La CCST met à disposition des usagers 122 points d'apport volontaire pour la collecte du verre.

Collecté grâce aux points d'apport volontaire mis à disposition au sein des 27 communes qui composent la CCST, le verre est ensuite collecté et trié par la société Mineris, puis revalorisé par la société OI à Gironcourt. Les deux sociétés sont situées dans les Vosges. C'est donc un recyclage de proximité qui est effectué.



La courbe de ramassage du verre, sur l'année 2022, est constante pour le second semestre.

### EN BREF

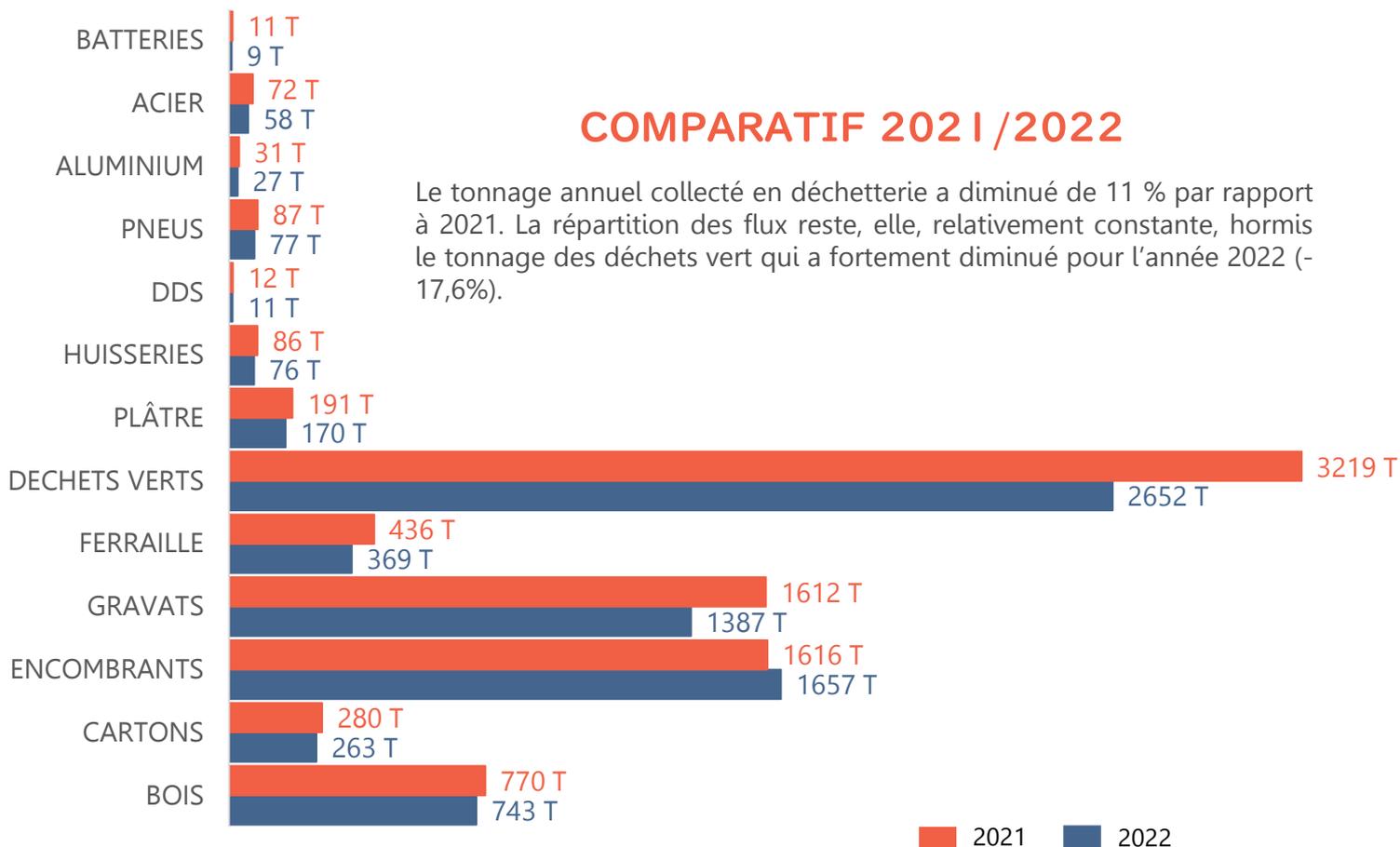
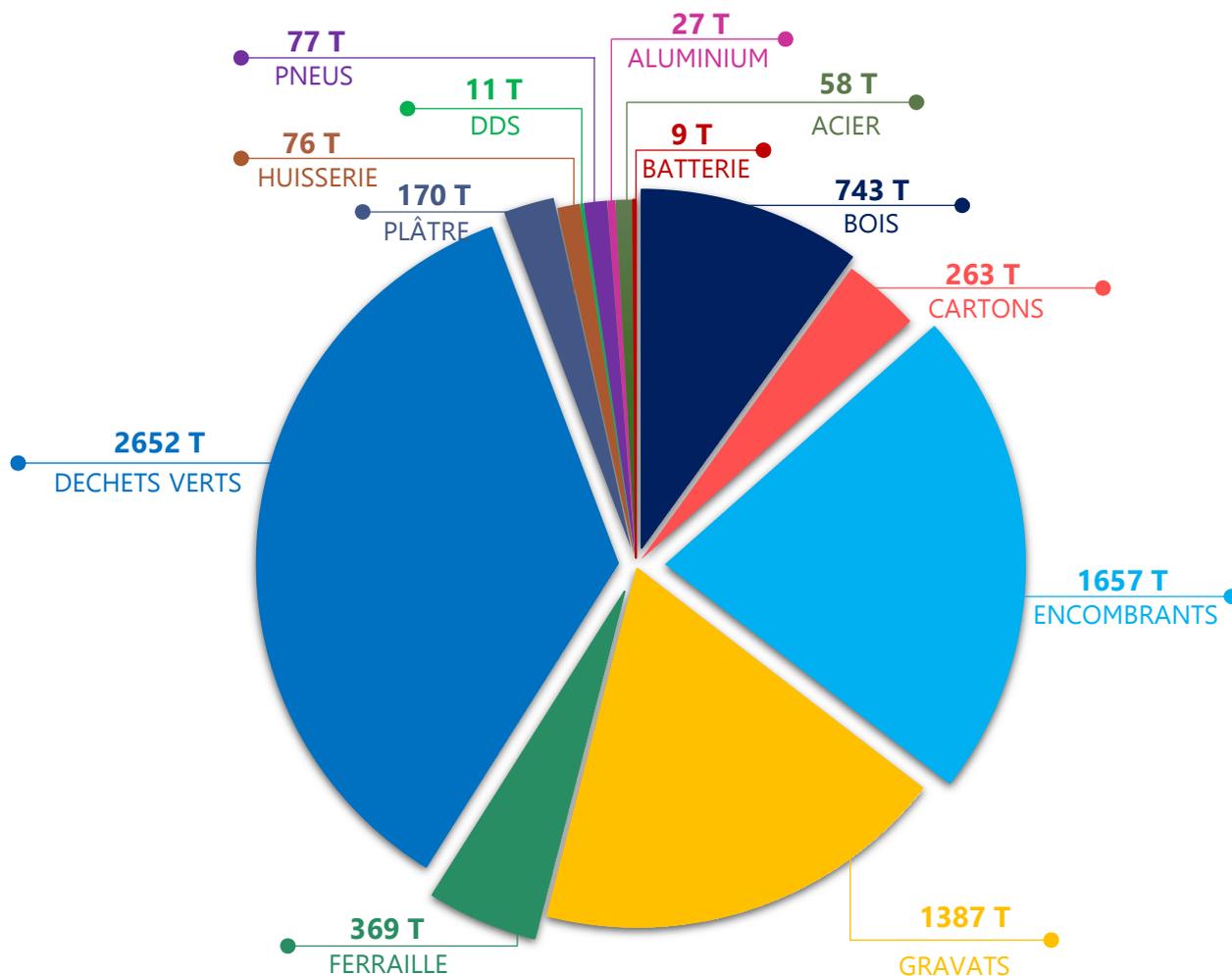


- 877 tonnes de verre collectées
- Production de déchets : 37 kg/habitant

**COÛT DE TRAITEMENT : 67 217 €**

**RACHAT DU VERRE PAR LA SOCIÉTÉ OI : 28 933 €**

# TONNAGES PAR MATERIAU - APPORTS EN DECHETTERIES



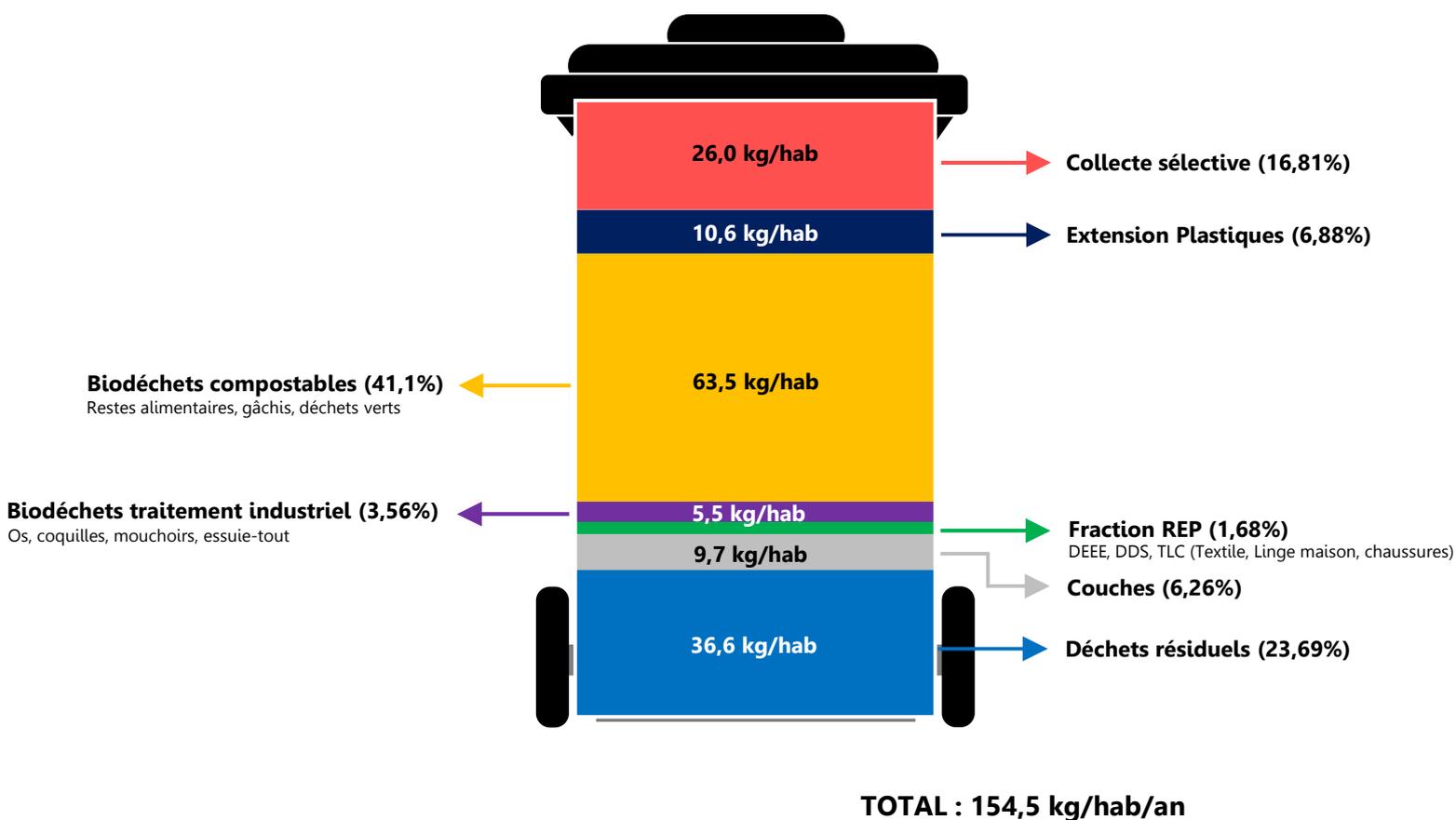
## CARACTERISATIONS REALISEES EN 2022

En plus des caractérisations périodiques, deux caractérisations ciblées ont été réalisées par le cabinet Anétame Ingénierie.

- Un échantillon prélevé sur de l'habitat collectif,
- Un échantillon prélevé sur de l'habitat pavillonnaire.

### RESULTAT DE LA CARACTERISATION :

En appliquant les résultats obtenus au ratio 2021 d'ordures ménagères, la poubelle moyenne de la CCST a été reconstituée. Le résultat est décrit ci-dessous :



### CONCLUSION :

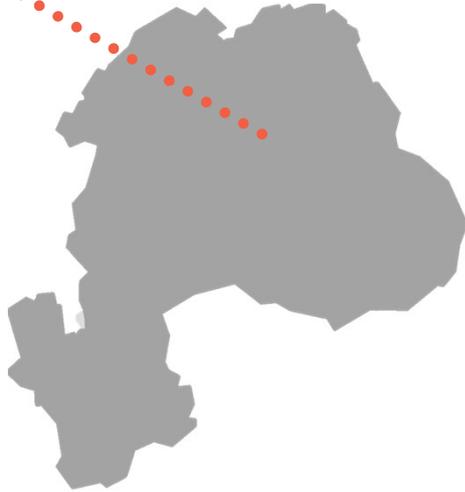
Le développement du tri à la source des biodéchets devrait permettre à la collectivité de détourner une partie des OMR (entre la fraction qui est compostable et celle qui peut être prise en charge par un traitement industriel). Ceux-ci représentent près de 69 kg/hab/an qui ont été identifiés dans les caractérisations.

La mise en place des Extensions de Consignes de Tri (ECT) permet aussi de diminuer le contenu du bac des ordures ménagères.

# COMPARAISON DES OMR AU NIVEAU NATIONAL

## SUD TERRITOIRE

 **23 590 habitants**  
 **166 kg/habitant/an d'OMR**



## FRANCE

Enquête nationale de l'ADEME 2019  
 **68 000 000 habitants**  
 **248 kg/habitant/an d'OMR**



# DECOMPOSITION DU COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS

## COÛT MOYEN ANNUEL PAR HABITANT



Le coût moyen de traitement des déchets a baissé de 3 % pour l'année 2022. Il était de 68 € par habitant en 2021.

\* Apports de déchetteries : déchets verts, plâtre, huisseries, encombrants, bois, gravats et Déchets diffus spécifiques (DDS).



# COLLECTE DE LA FILIERE TEXTILE

## COLLECTE PAR LE RELAIS EST

L'entreprise le RELAIS EST participe à la collecte de la filière textile, linge de maison, chaussures (TLC) et petite maroquinerie depuis 1994.

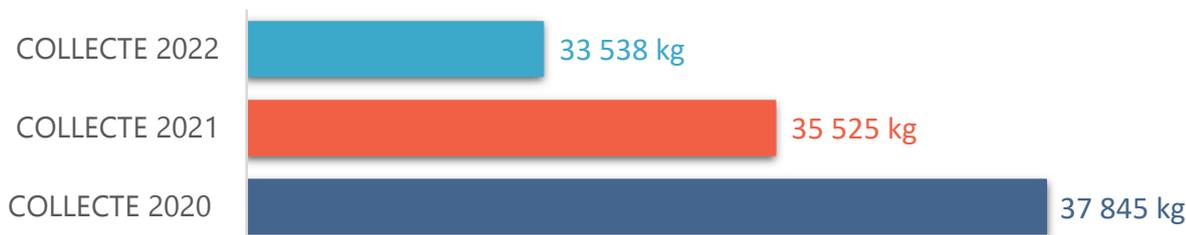
L'équipe est composée de 15 chauffeurs – rippeurs, d'un technicien de nettoyage des bornes et d'un technicien de réparation des bornes. Il possède 11 camions poids lourds pour effectuer les collectes en zones rurales et en déchetteries et 8 fourgons pour la collecte en zones urbaines.

Le Relais Est collecte les dons dans ses bornes ou directement dans ses boutiques.

L'implantation d'une borne de point d'apport volontaire pour 1000 habitants permet de collecter plus de 6 kg de textiles par an et par habitant.

En 2022, sur le territoire de la CCST, le Relais Est dispose de :

- 18 points d'apport volontaire répartis sur 14 communes
- 19 bornes de collecte,
- 14 points d'apport volontaire mixte (Relais Est + autres opérateurs sur le même emplacement).

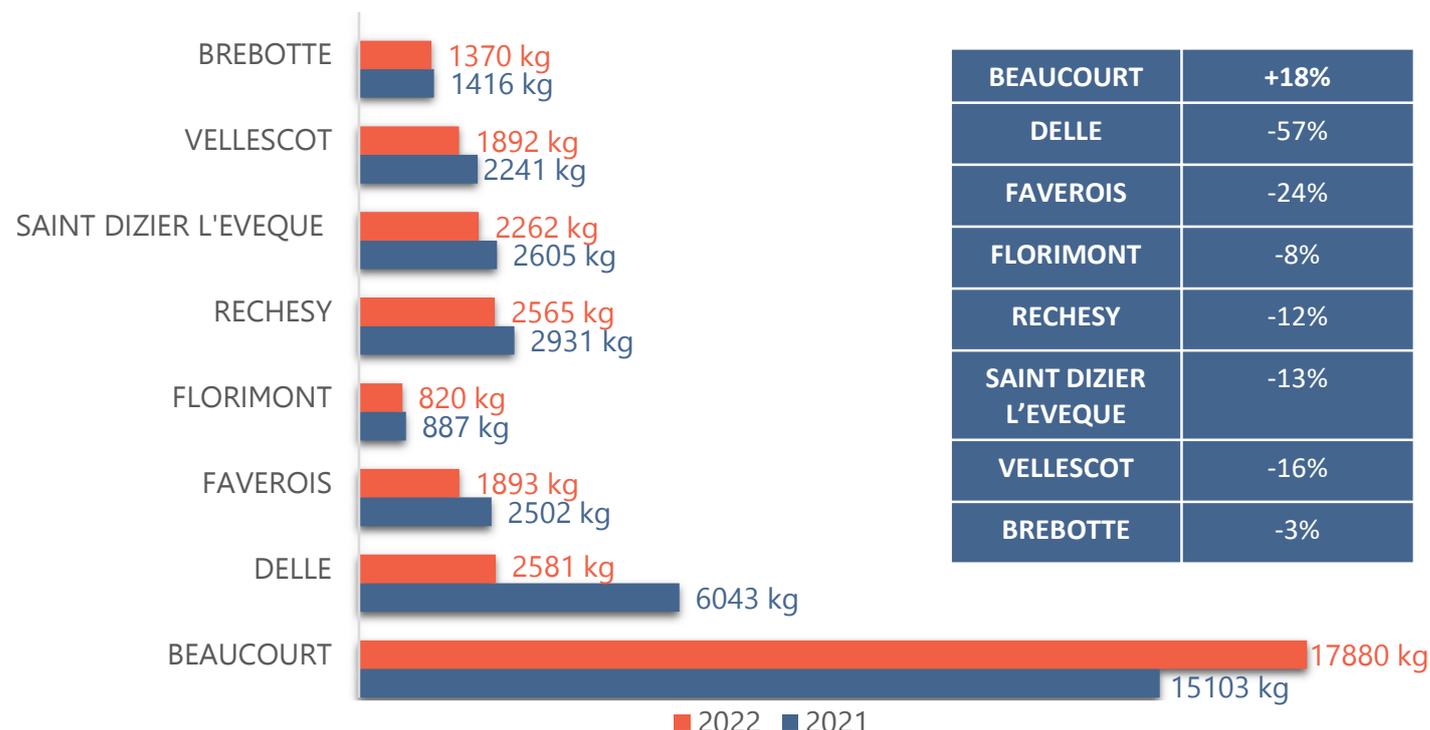


Ajout de bornes de collecte en 2022 sur les communes de Boron, Froidefontaine, Lebetain, Lepuix-Neuf, Suarce et Thiancourt.

6 nouveaux points d'apport volontaire sont susceptibles d'être créés dans des communes où il n'y a pas de bornes (Grandvillars et Joncherey) mais aussi pour renforcer les installations déjà présentes (Delle).

Tous les dons collectés sont triés dans son centre de tri à Wittenheim (68).

## EVOLUTION DES RENDEMENTS 2021 / 2022



## COLLECTE PAR LA RESSOURCERIE

La Ressourcerie 90 est un organisme qui œuvre pour l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficultés, tout en sensibilisant la population aux enjeux environnementaux et au développement durable.

Son but est de défendre les valeurs humaines et ainsi aider ses employés à développer et acquérir des compétences et retrouver un équilibre personnel.

La Ressourcerie sensibilise les usagers sur les enjeux environnementaux et climatiques en mettant en avant 4 axes importants : récupérer, recycler, redistribuer et sensibiliser au développement durable. Son action se déploie sur 102 communes du Territoire de Belfort.

### RECAPITULATIF DES APPORTS POUR L'ANNEE 2022

|              | INSERVET FECHÉ L'ÉGLISE |           |
|--------------|-------------------------|-----------|
|              | HORS VÊTEMENTS          | VÊTEMENTS |
|              | 6,93 T                  | 17,92 T   |
| <b>TOTAL</b> | 24,85 T                 |           |

|              | INSERVET FLORIMONT |           |
|--------------|--------------------|-----------|
|              | HORS VÊTEMENTS     | VÊTEMENTS |
|              | 2,08 T             | 1,66 T    |
| <b>TOTAL</b> | 3,74 T             |           |

|                   | HORS VÊTEMENTS | VÊTEMENTS |
|-------------------|----------------|-----------|
| <b>TOTAL 2022</b> | 9 T            | 19,58 T   |

### LA RESSOURCERIE 90 EN QUELQUES CHIFFRES



**407 TONNES**  
de textiles collectés



**127 TONNES**  
de meubles collectés



**176 SALARIES**  
en insertion accueillis sur l'année



**304 TONNES**  
de papiers collectés



**9 TONNES**  
de plastiques collectés

*Chiffres collectés pour l'année 2021*

## B. LES DECHETTERIES

### LA COLLECTE EN DECHETTERIE

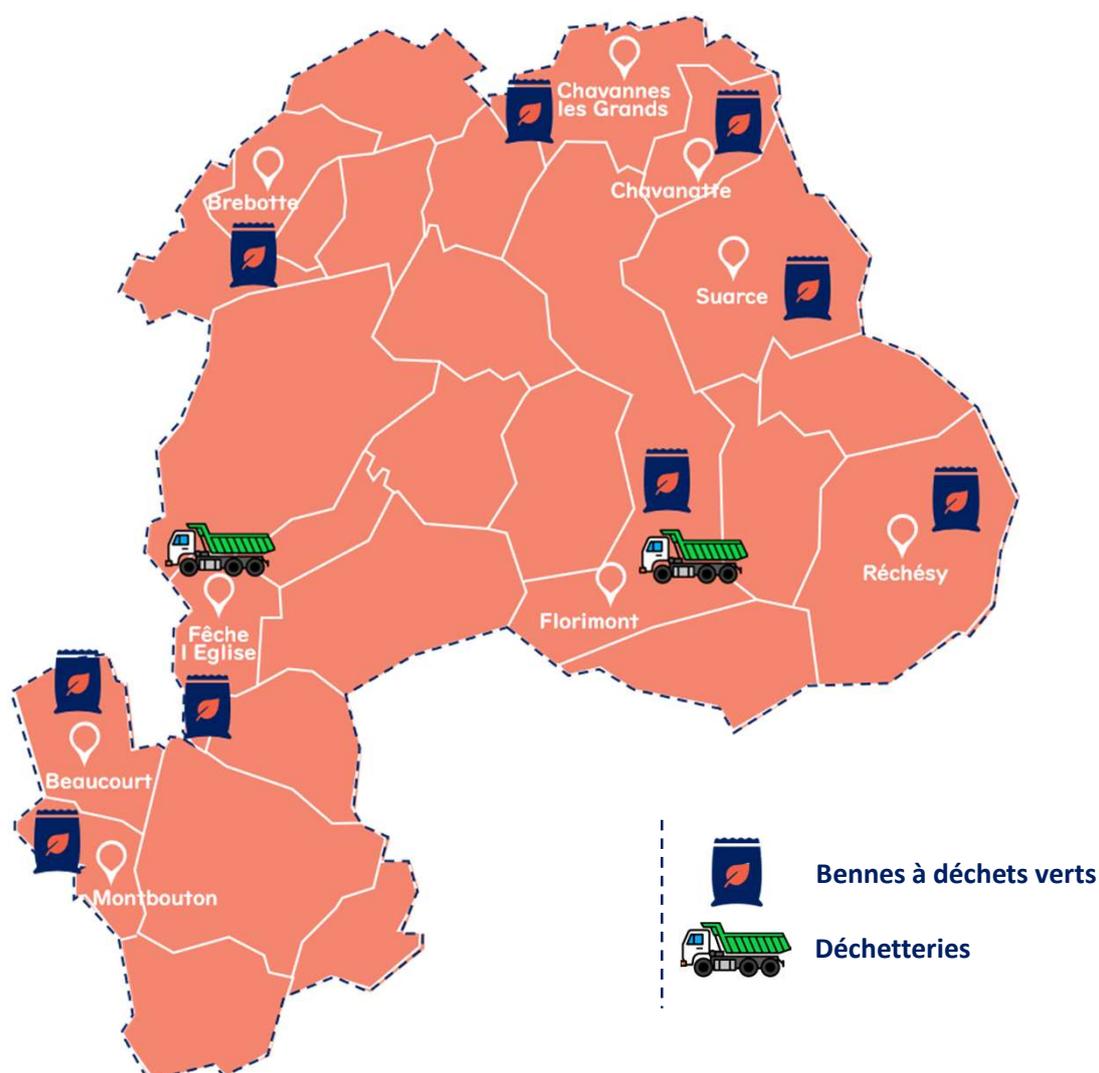
Les déchetteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte en porte-à-porte en raison de leur nature ou de leur volume. L'objectif est de répondre aux besoins des ménages.

La Communauté de communes du Sud Territoire compte deux déchetteries, l'une à Fêche l'Eglise et la deuxième à Florimont (accessible aux particuliers uniquement).

Ces installations ont pour objectifs de :

- Proposer des lieux de collecte pour les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle en bacs,
- Favoriser le recyclage,
- Réduire le nombre des dépôts sauvages.

Des bennes à déchets verts sont installées dans certaines communes de la CCST, à destination des usagers, uniquement pour les végétaux (tailles, branchages, tontes).



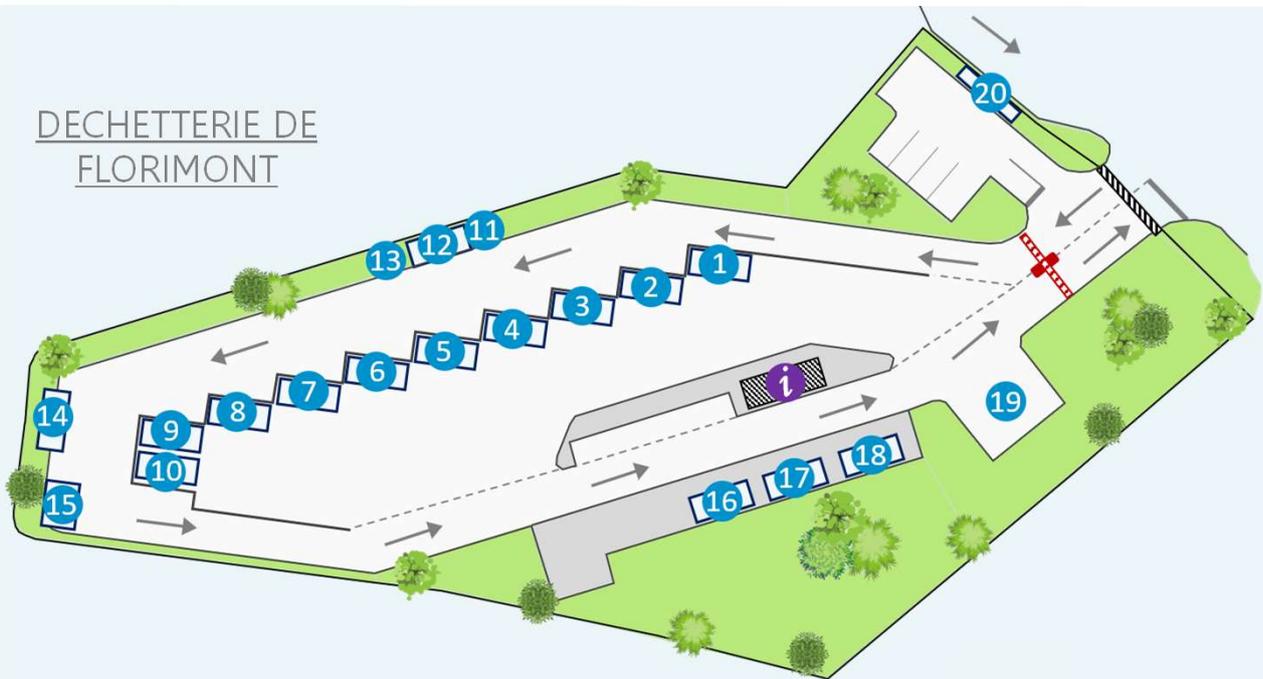
# PLANS DES DECHETTERIES

## DECHETTERIE DE FÊCHE L'ÉGLISE



- |               |             |      |        |                 |          |        |      |        |                     |            |                               |                  |      |                   |             |              |                     |   |                 |                    |       |                |
|---------------|-------------|------|--------|-----------------|----------|--------|------|--------|---------------------|------------|-------------------------------|------------------|------|-------------------|-------------|--------------|---------------------|---|-----------------|--------------------|-------|----------------|
| 1             | 2           | 3    | 4      | 5               | 6        | 7      | 8    | 9      | 10                  | 11         | 12                            | 13               | 14   | 15                | 16          | 17           | 18                  | 19  | 20              | 21                 | 22    | 23             |
|               |             |      |        |                 |          |        |      |        |                     |            |                               |                  |      |                   |             |              |                     |   |                 |                    |       |                |
| DECHETS VERTS | ENCOMBRANTS | BOIS | METAUX | DEBLAIS GRAVATS | MOBILIER | CARTON | BOIS | PLÂTRE | GROS ELECTROMENAGER | HUISSERIES | DECHETS DANGEREUX DES MENAGES | CARTOUCHES ENCRE | DEEE | HUILES DE VIDANGE | POLYSTYRENE | RESSOURCERIE | TEXTILES CHAUSSURES | DECHETS DIFFUSIFS SPECIFIQUES (DDS) ENTREPRISES | PNEUS ET JANTES | COLLECTE SELECTIVE | VERRE | NEONS AMPOULES |

## DECHETTERIE DE FLORIMONT



- |        |        |             |      |        |          |                 |               |                   |                   |                   |              |             |            |                 |           |            |                            |                     |       |               |
|--------|--------|-------------|------|--------|----------|-----------------|---------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------|-------------|------------|-----------------|-----------|------------|----------------------------|---------------------|-------|---------------|
| 1      | 2      | 3           | 4    | 5      | 6        | 7               | 8             | 9                 | 10                | 11                | 12           | 13          | 14         | 15              | 16        | 17         | 18                         | 19                  | 20    | INFO          |
|        |        |             |      |        |          |                 |               |                   |                   |                   |              |             |            |                 |           |            |                            |                     |       |               |
| CARTON | METAUX | ENCOMBRANTS | BOIS | PLÂTRE | MOBILIER | DEBLAIS GRAVATS | DECHETS VERTS | HUILES DE VIDANGE | HUILES DE VIDANGE | HUILES DE VIDANGE | RESSOURCERIE | POLYSTYRENE | HUISSERIES | PNEUS ET JANTES | BATTERIES | DEEE PETIT | DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES | GROS ELECTROMENAGER | VERRE | LOCAL GARDIEN |

## MODE DE COLLECTE

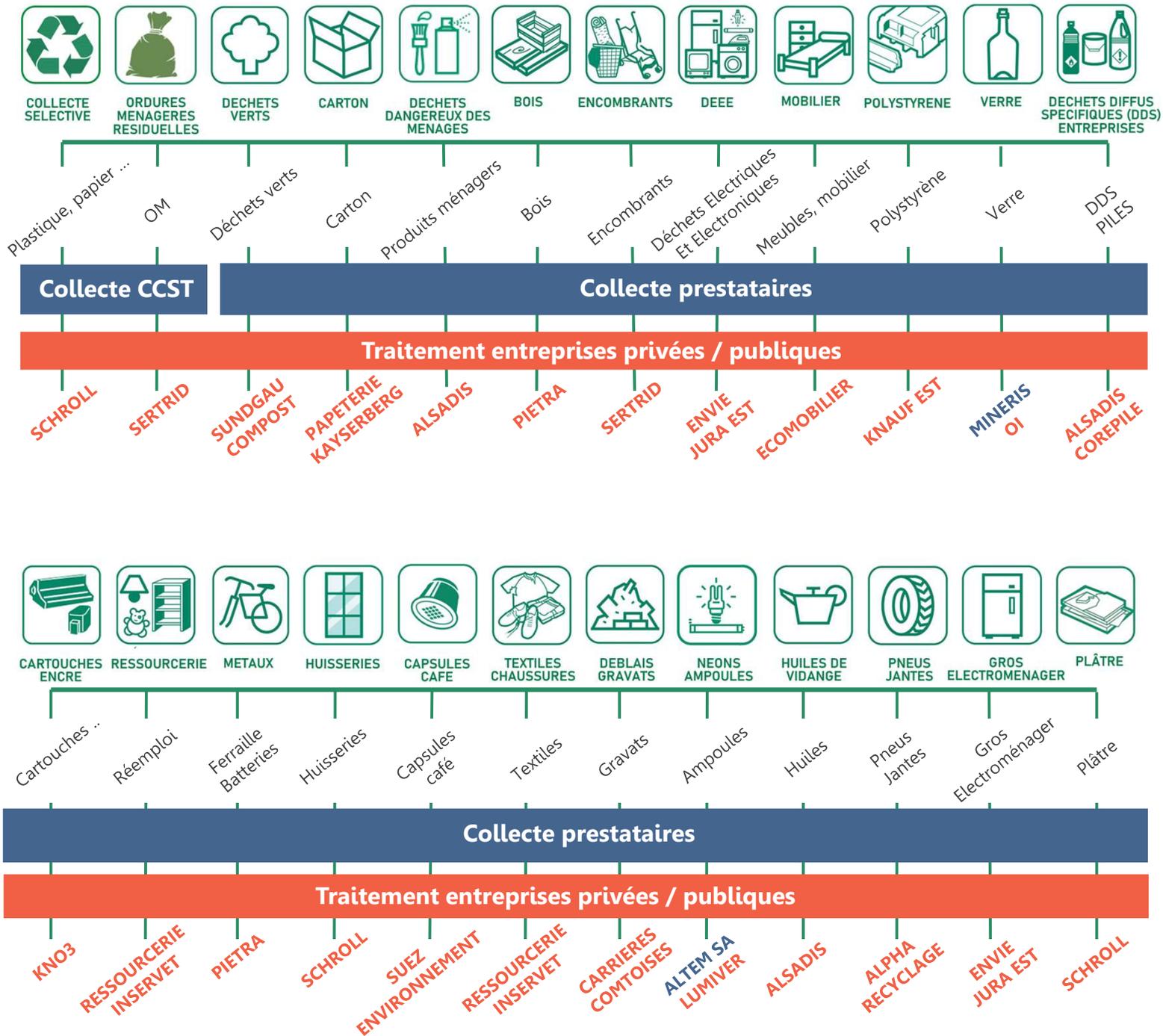
|                                | Collecte en porte à porte (bacs) | Points d'apport volontaire (conteneurs, bennes) | Déchetterie | Pharmacie | Collecte spécifique (entreprises privées) |
|--------------------------------|----------------------------------|---|-------------|-----------|---|
| Ordures ménagères résiduelles  | ✓                                |   |             |           |   |
| Emballages recyclables         | ✓                                |   | ✓           |           |   |
| Verre                          |                                  | ✓   |             |           |   |
| Amiante                        |                                  |   |             |           | ✓   |
| Pneus                          |                                  |   | ✓           |           | ✓   |
| Textiles chaussures            |                                  | ✓   | ✓           |           |   |
| Déchets de soins / Médicaments |                                  |   |             | ✓         | ✓   |
| Encombrants                    |                                  |   | ✓           |           |   |
| Déchets verts                  |                                  | ✓   | ✓           |           |   |
| Déchets diffus spécifiques     |                                  |   | ✓           |           | ✓   |
| Polystyrène                    |                                  |   | ✓           |           |   |
| Bois                           |                                  |   | ✓           |           |   |
| Cartouches encre               |                                  |   | ✓           |           | ✓   |
| Métaux                         |                                  |   | ✓           |           |   |
| Plâtre                         |                                  |   | ✓           |           |   |
| Capsules café                  |                                  |   | ✓           |           |   |
| Ampoules néons                 |                                  |   | ✓           |           | ✓   |
| Gravats                        |                                  |   | ✓           |           | ✓   |
| Gros électroménager            |                                  |   | ✓           |           | ✓   |
| DEEE                           |                                  |   | ✓           |           | ✓   |
| Mobilier                       |                                  |   | ✓           |           | ✓   |
| Huiles                         |                                  |   | ✓           |           |   |
| Huisseries                     |                                  |   | ✓           |           | ✓   |
| Ressorcerie                    |                                  |   | ✓           |           | ✓   |
| Batteries                      |                                  |   | ✓           |           |   |

TYPE DE DECHETS

## 22 FILIERES DE TRAITEMENT ET DE REYCLAGE

Végétaux, papiers, cartons, métaux, bois, huiles minérales et végétales, déchets diffus spécifiques (DDS), gravats, polystyrène, piles, batteries, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), plâtre, huisseries, vêtements, mobilier, encombrants, pneus, verre, capsules de café, cartouches d'imprimante, ampoules.

## TRAITEMENT DES DEPOTS EN DECHETTERIE



# REPARTITION DES ACTIVITES DE TRAITEMENT

## VALORISATION DE LA MATIERE

### Recyclage

Plâtre, huisseries, collecte sélective  
Verre, gravats, bois, ferraille

## VALORISATION ENERGETIQUE

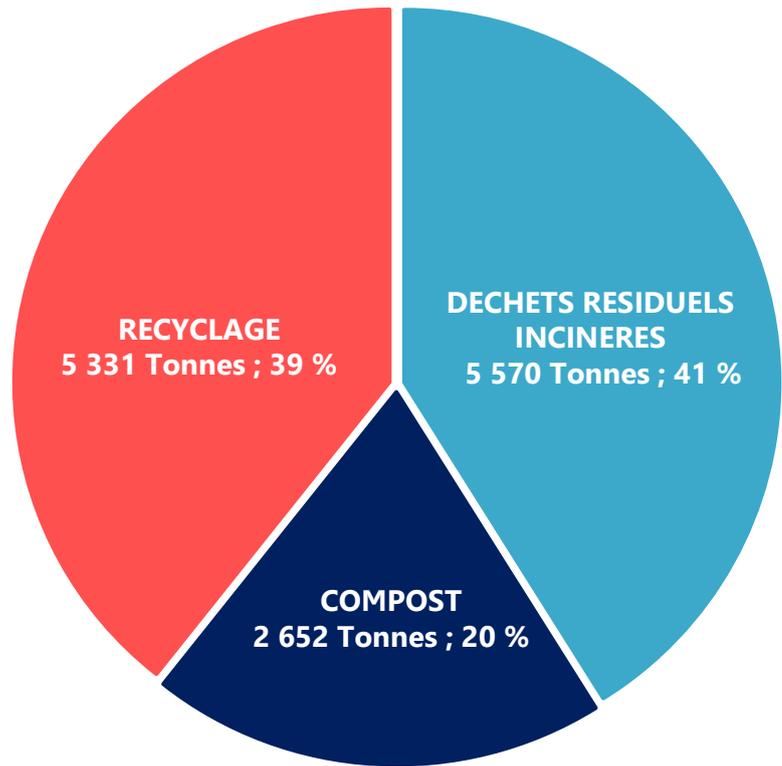
### Electricité / chaleur

Ordures Ménagères résiduelles  
refus de tri  
encombrants

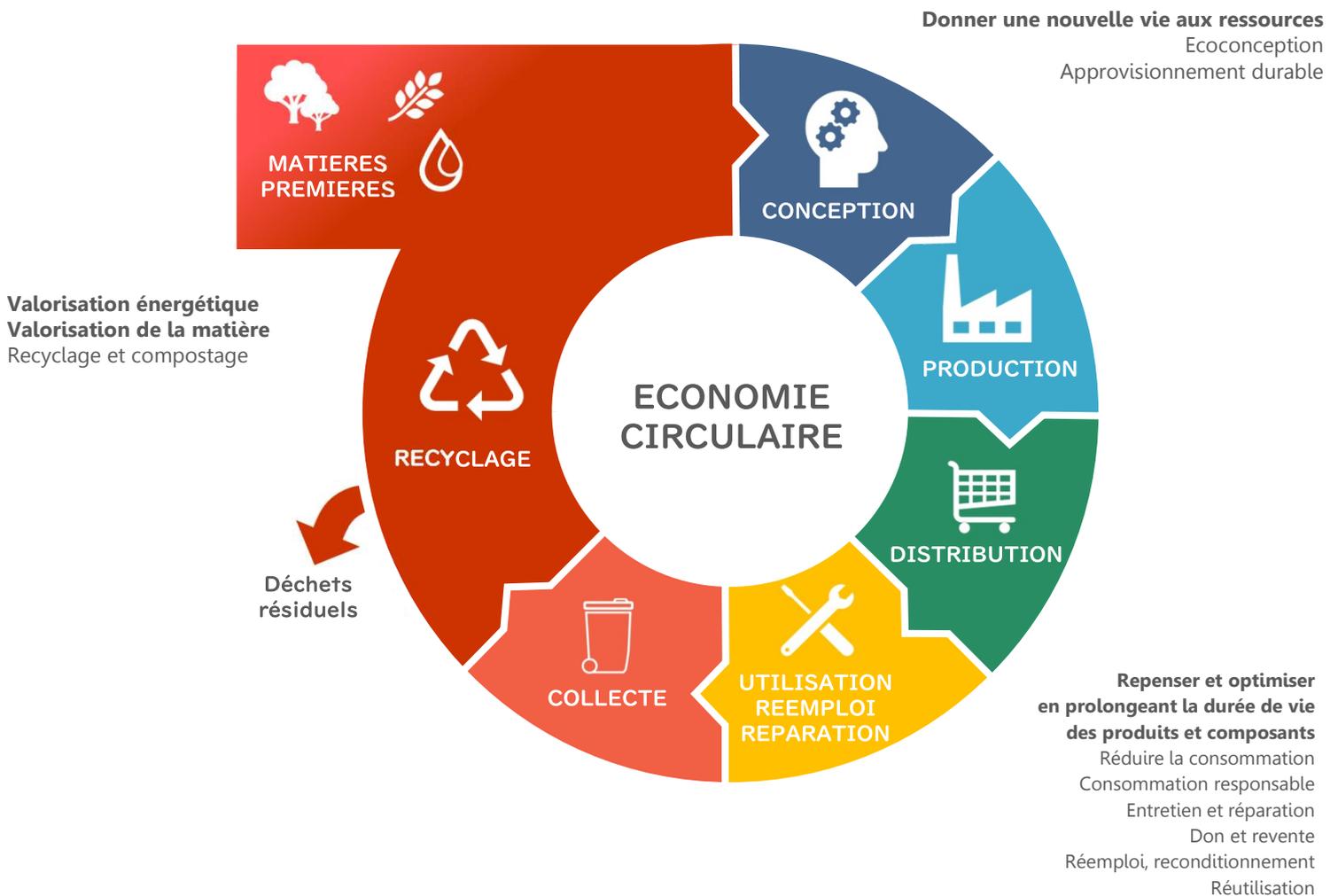
## VALORISATION BIOLOGIQUE

### Compost

Déchets verts

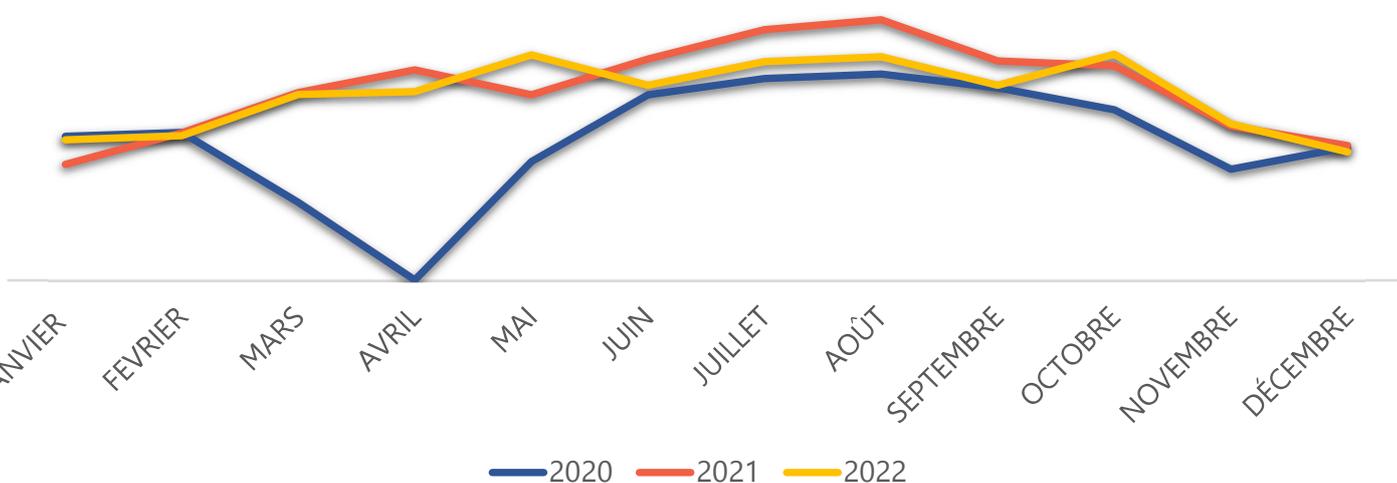
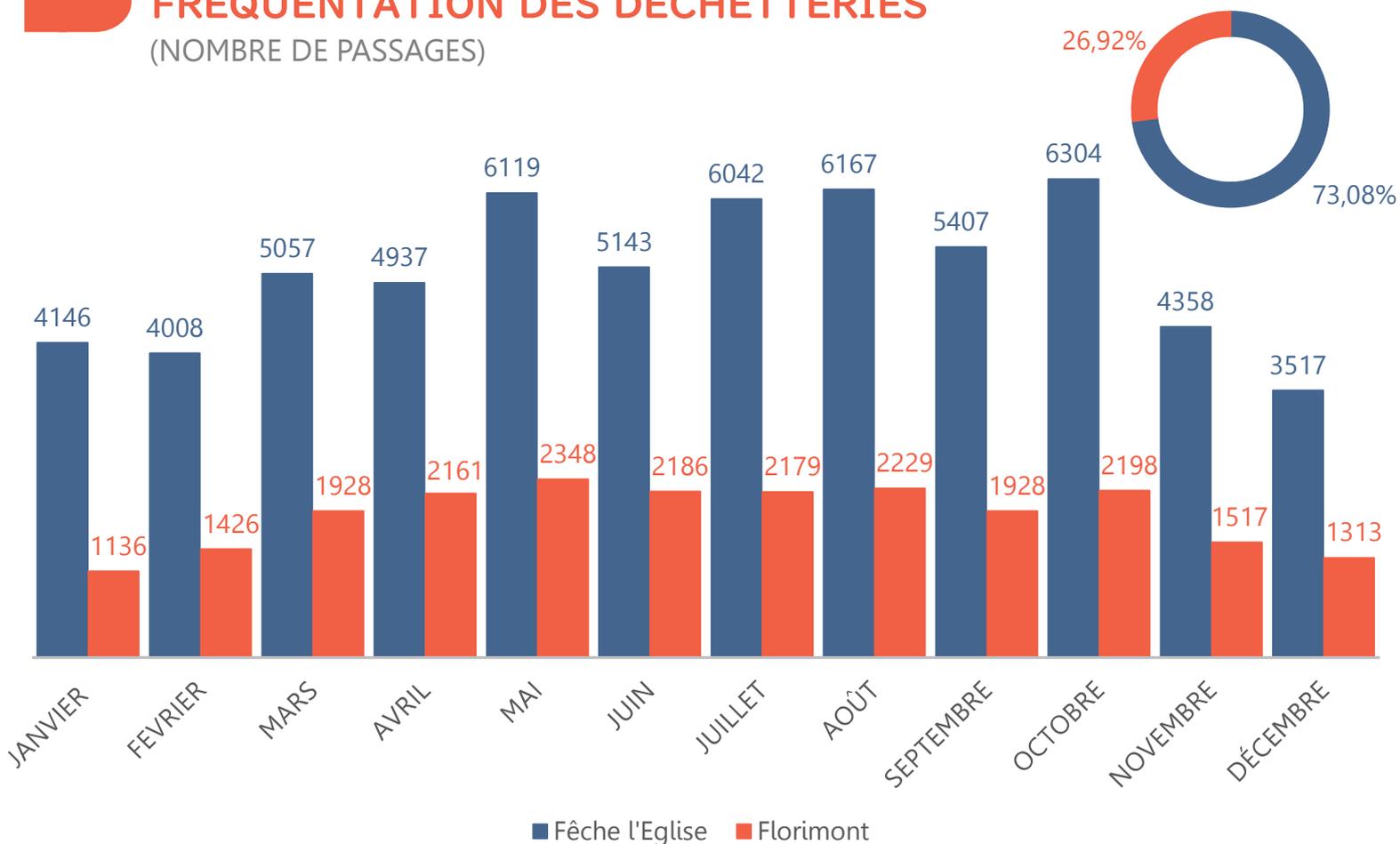


# SOLUTIONS POUR UNE GESTION GLOBALE DES RESSOURCES



# FREQUENTATION DES DECHETTERIES

(NOMBRE DE PASSAGES)



En 2022, **83 754 passages** ont été comptabilisés pour les deux déchetteries, soit une baisse de fréquentation de 3% par rapport à 2021. Par rapport à 2019, la fréquentation est en hausse de 12%, et concerne principalement le site de Florimont.

- 61 205 passages comptés à la déchetterie de Fêche l'Eglise.
- 22 549 passages chiffrés à la déchetterie de Florimont. La déchetterie de Florimont représente 27% du nombre total de passages.

11 859 badges ont été distribués par nos services depuis la mise en place du contrôle d'accès, en juillet 2015. 9028 badges sont actifs. 136 nouveaux badges ont été distribués en 2022. Les autres badges ont été désactivés pour différentes raisons : les usagers ont déménagé de la CCST, les badges sont cassés ou perdus, ...

# 3. ASPECTS FINANCIERS

## A. FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES

Compte administratif – section fonctionnement dépenses  
Compte administratif – section fonctionnement recettes

## B. INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

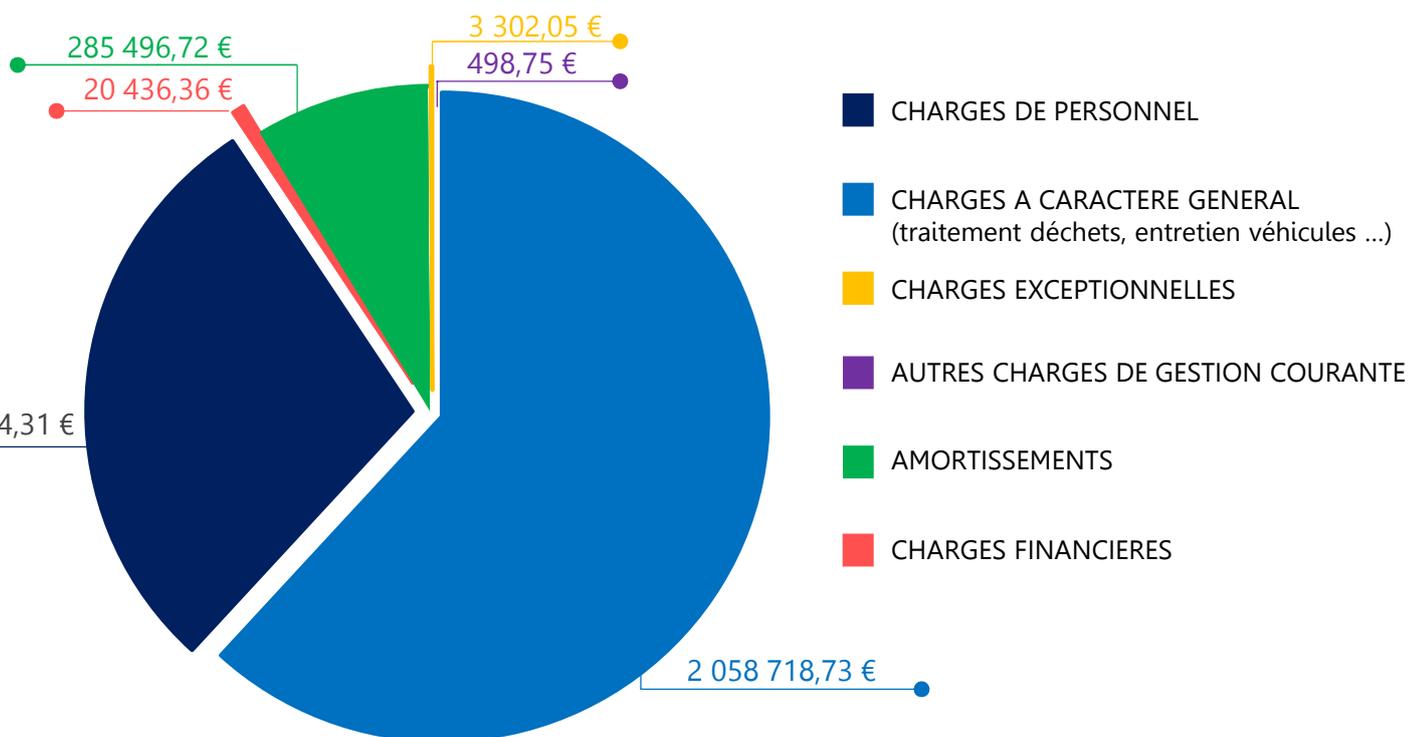
Compte administratif – section investissement dépenses  
Compte administratif – section investissement recettes  
Résultat

## C. DETAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DECHETS

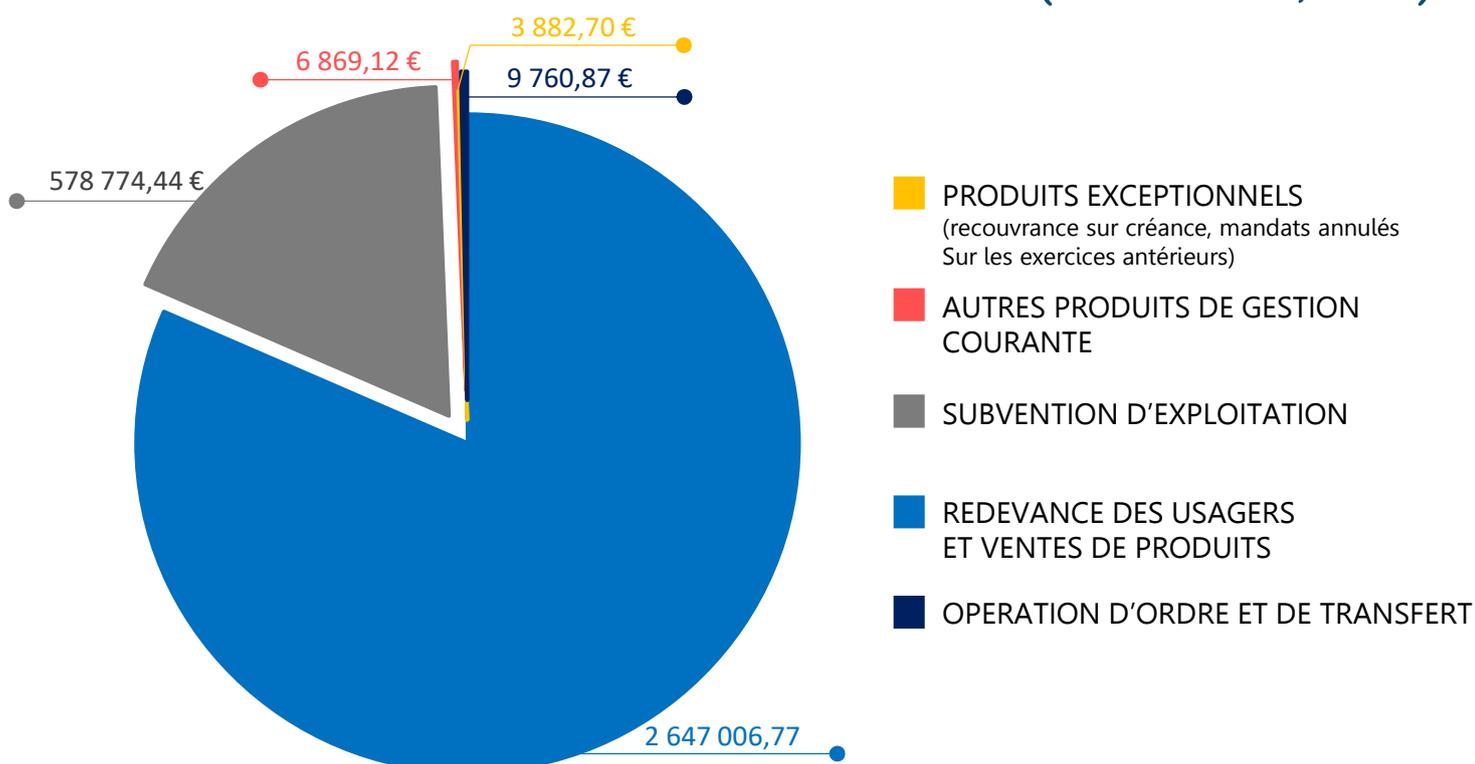
Les ordures ménagères résiduelles  
Les encombrants  
La collecte sélective  
Coût net par matériau  
Evolution de la REOM  
Répartition des tonnages du service OM  
Détail du coût de traitement des déchets en apport volontaire – déchetteries  
Montant annuel des prestations rémunérées des entreprises sous contrat  
Vente des matériaux  
Soutien des Eco-organismes  
Les différents Eco-organismes

# A. FONCTIONNEMENT DEPENSES ET RECETTES

## COMPTE ADMINISTRATIF SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES (3 330 526,92 €)

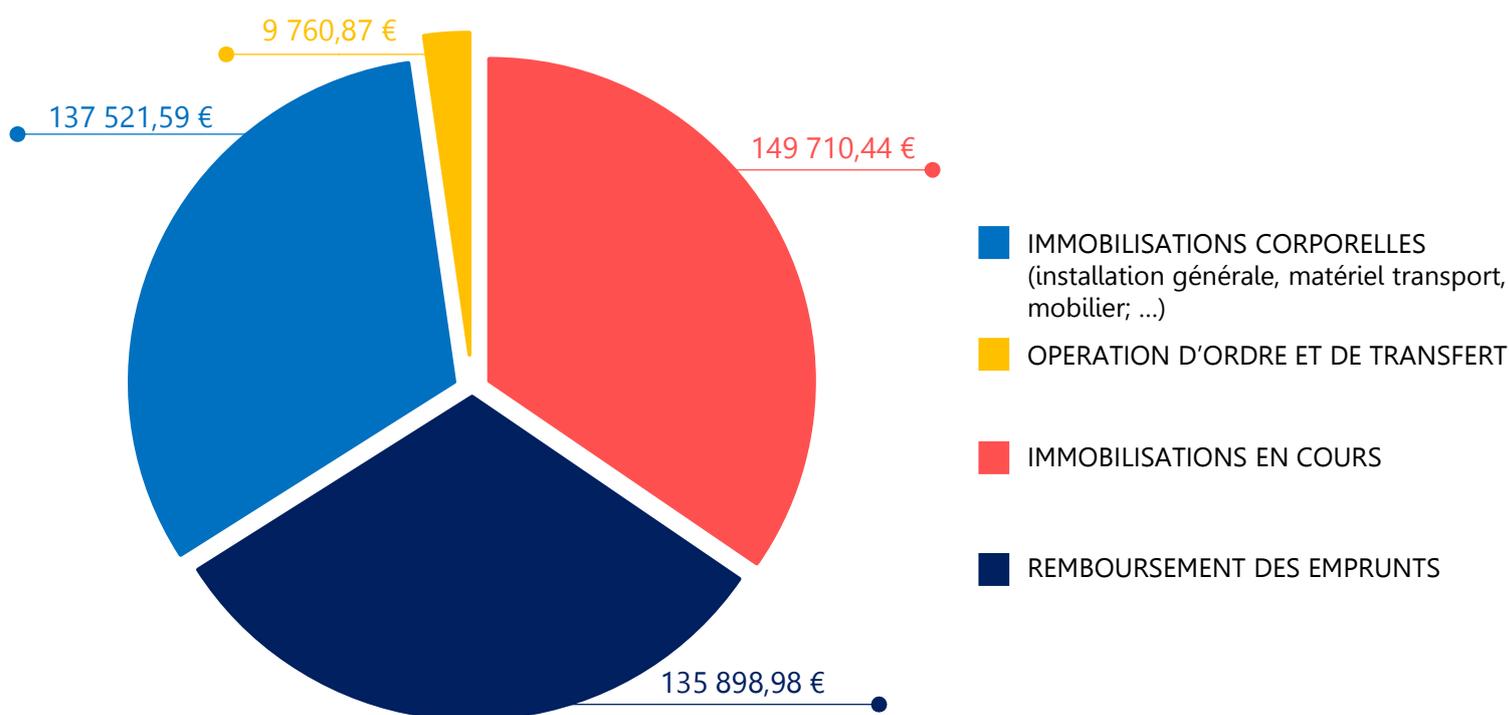


## COMPTE ADMINISTRATIF SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES (3 246 293,90 €)

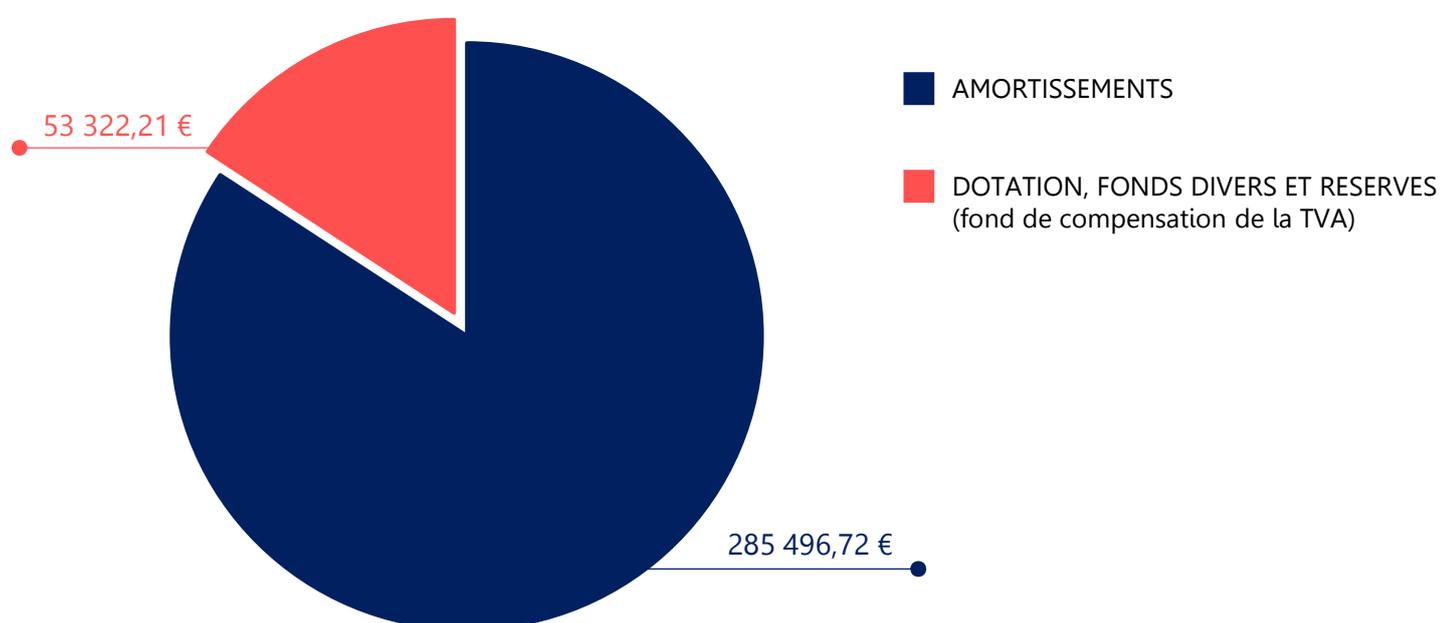


## B. INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

### COMPTE ADMINISTRATIF SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES (432 891,88 €)



### COMPTE ADMINISTRATIF SECTION INVESTISSEMENT RECETTES (339 218,93 €)



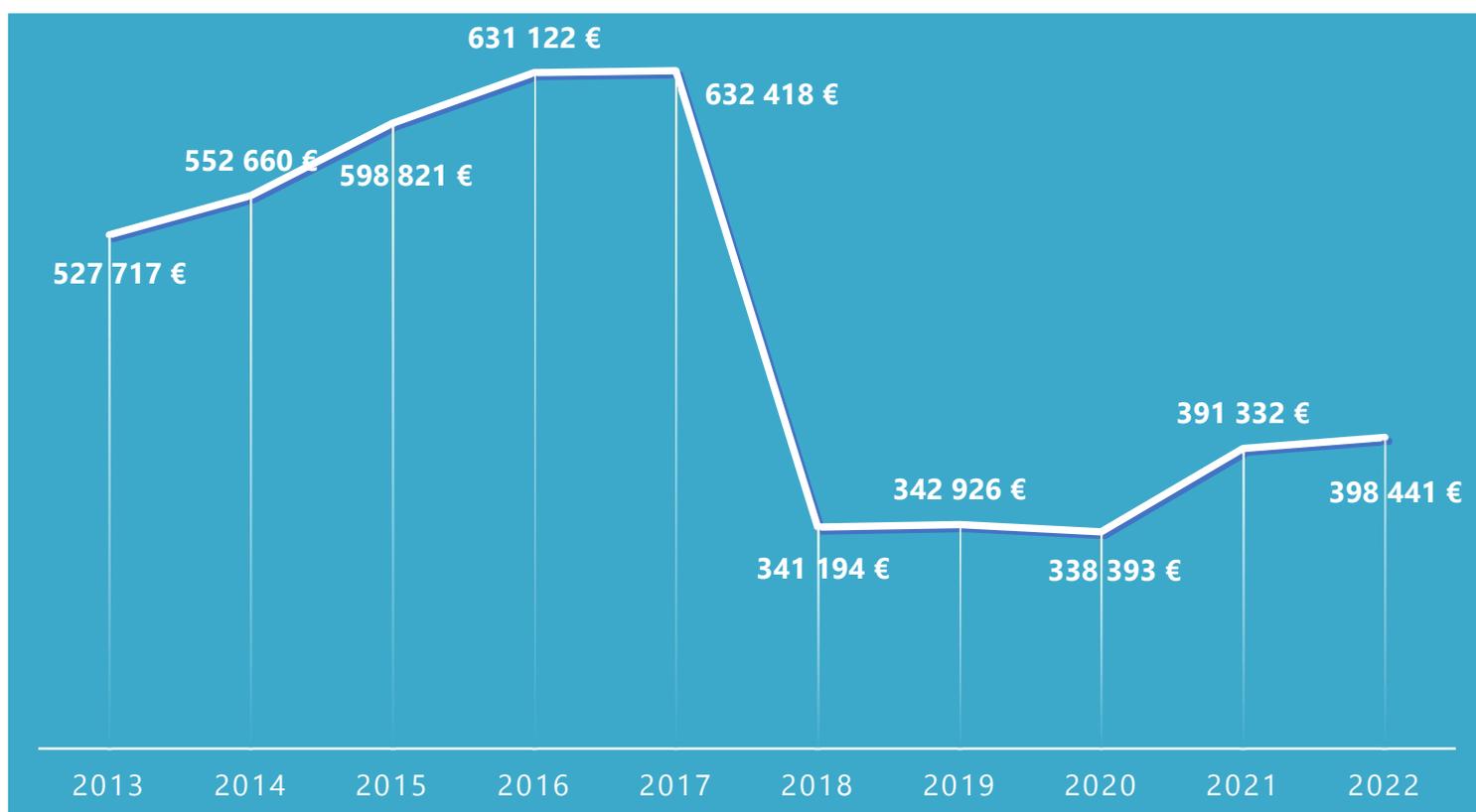
# RESULTAT

|                | RESULTATS 2022 | RESULTATS REPORTES 2021 | TOUS EXERCICES CONFONDUS |
|----------------|----------------|-------------------------|--------------------------|
| FONCTIONNEMENT | -84 233,02 €   | 360 662,80 €            | 276 429,78 €             |
| INVESTISSEMENT | -93 672,95 €   | 286 883,08 €            | 193 210,13 €             |
| TOTAL          | - 177 905,97 € | 647 545,88 €            | 469 639,91 €             |

|          | RESTES A REALISER A INSCRIRE EN INVESTISSEMENT AU BUDGET 2023 |
|----------|---|
| RECETTES | 0 €   |
| DEPENSES | 66 511,20 €   |

## C. DETAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DECHETS

### LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES



|      | Montant part fixe annuelle | Montant annuel du traitement des Ordures Ménagères | TOTAL        |
|------|----------------------------|--|--------------|
| 2018 | 366 711,00 €               | 341 193,53 €                                       | 707 904,53 € |
| 2019 | 366 711,00 €               | 342 926,00 €                                       | 709 637,00 € |
| 2020 | 366 711,00 €               | 338 393,02 €                                       | 704 932,33 € |
| 2021 | 366 711,00 €               | 391 332,01 €                                       | 758 043,01 € |
| 2022 | 366 711,00 €               | 398 440,89 €                                       | 765 151,89 € |

En 2018, le SERTRID a modifié sa tarification en deux parts : une part variable comprenant un prix à la tonne incinérée, une part fixe correspondant au remboursement d'emprunts pour les trois entités membres.

Pour la CCST, la part fixe s'élève à 366 711 € par an.

En 2022, le coût des ordures ménagères résiduelles par habitant est de 33 €.

## LES ENCOMBRANTS

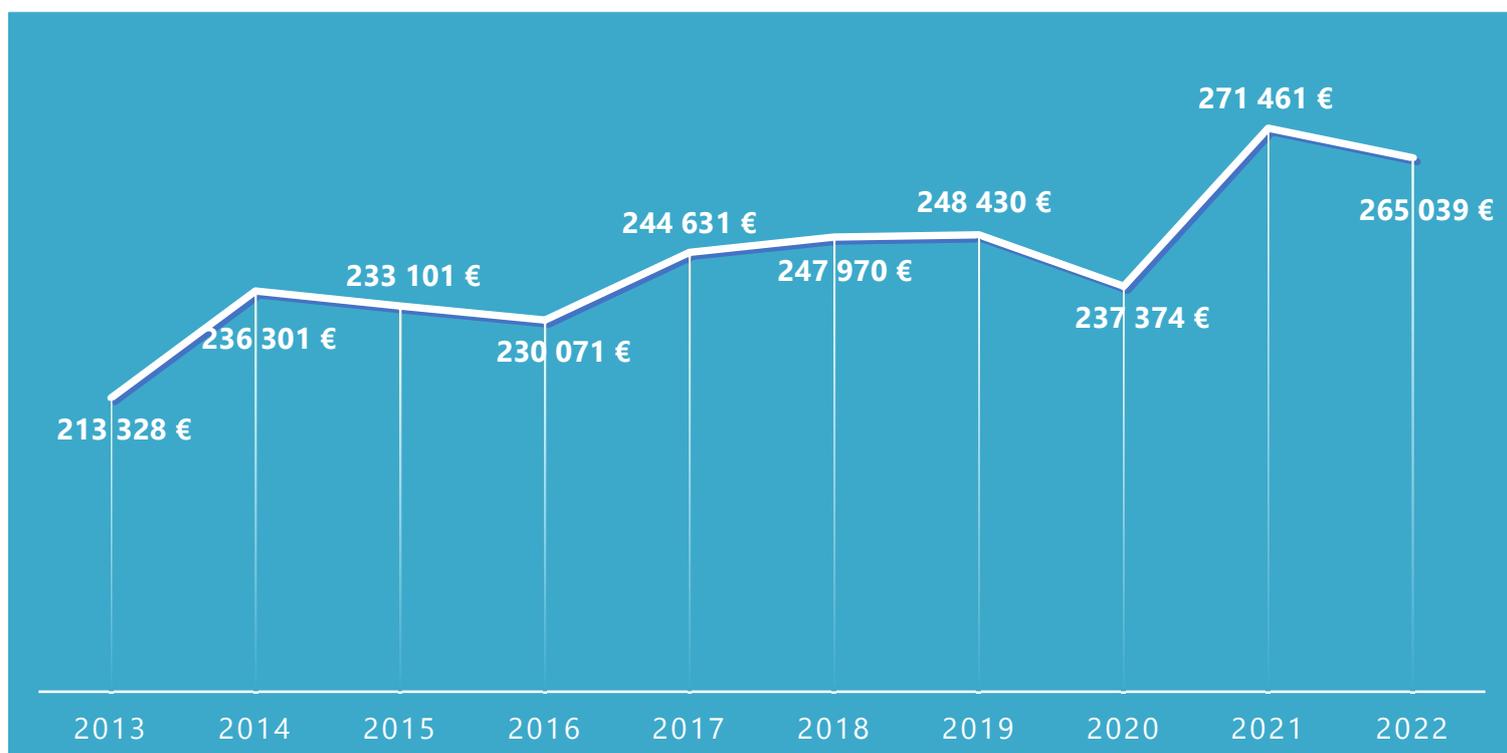


Il s'agit des déchets, souvent occasionnels, provenant de l'activité domestique des ménages (objets en plastique cassés, miroirs / porcelaine / vitrages en morceaux, déchets volumineux, ...).

En général, en raison de leur volume, ces déchets ne peuvent pas être pris en charge par la collecte quotidienne des ordures ménagères. Les encombrants sont à déposer à la déchetterie dans la benne appropriée.

## LA COLLECTE SELECTIVE

MULTIMATERIAUX (BAC JAUNE) + MONOMATERIAUX (CARTONS)



L'augmentation observée en 2021 correspond d'une part à l'augmentation des tonnages et à l'augmentation du tarif du prestataire.

## COÛT NET PAR FILIÈRE

Moyenne annuelle / habitant



Coût / habitant 2022  
Kg / habitant 2022

**32,43 €**

165,87 kg/hab

**11,23 €**

72,43 kg/hab

**7,12 €**

112,44 kg/hab

**7,11 €**

70,25 kg/hab

**2,85 €**

37,18 kg/hab

**2,26 €**

31,49 kg/hab

**1,08 €**

62,01 kg/hab

**1,03 €**

7,20 kg/hab

**0,84 €**

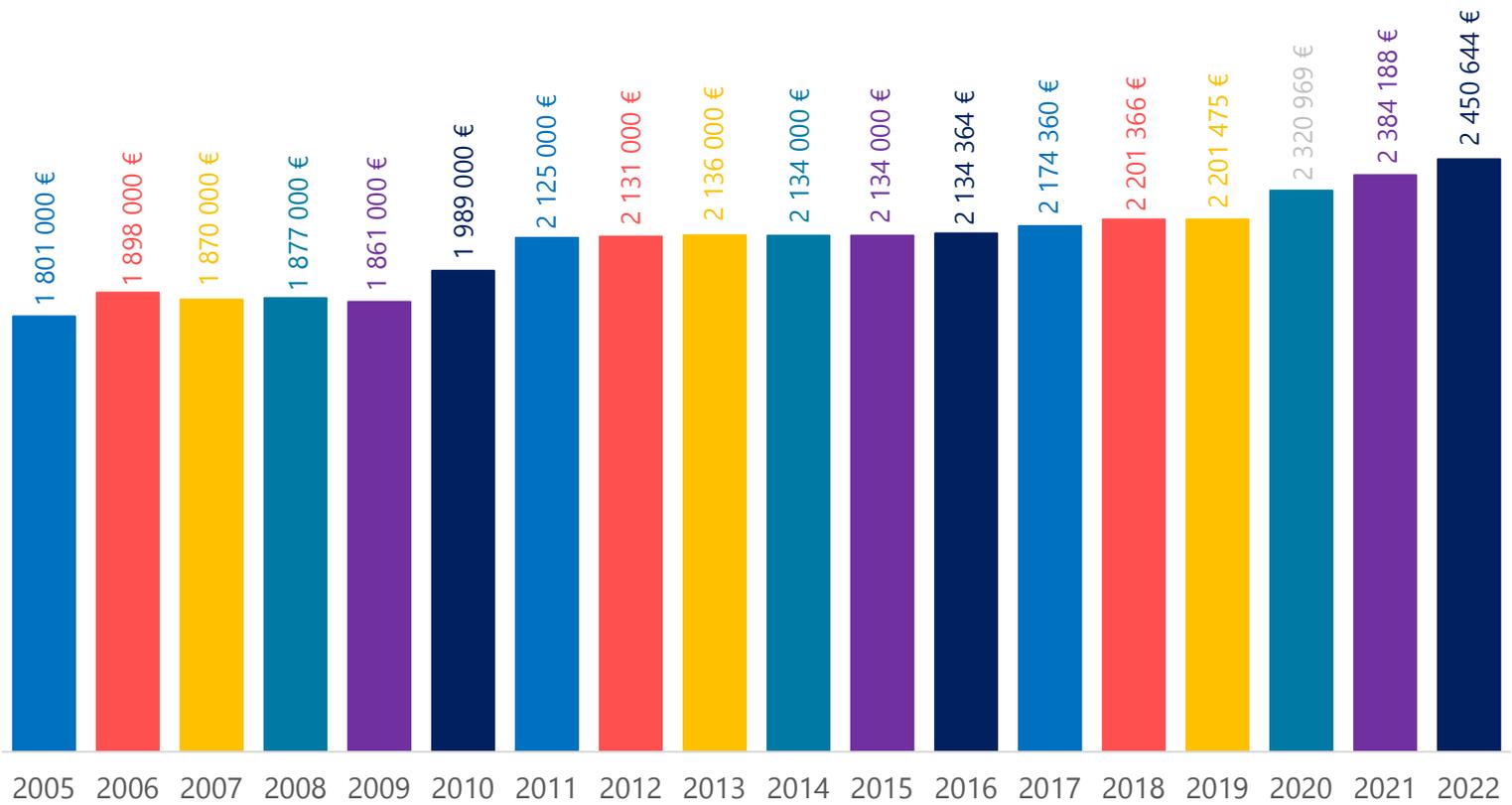
0,46 kg/hab

Coût net 2022 :

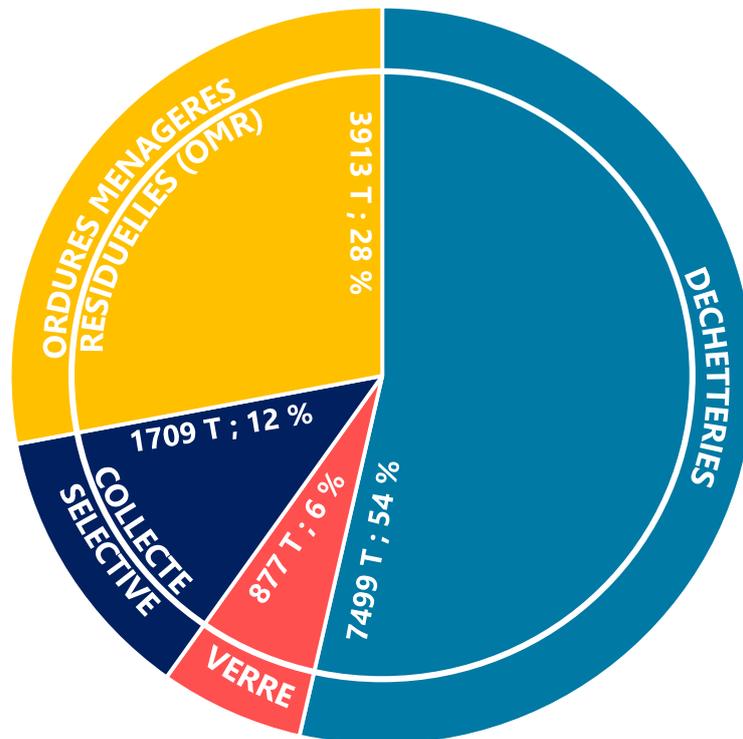
**65,96 €**

*Autres \* : huisseries, gravats.*

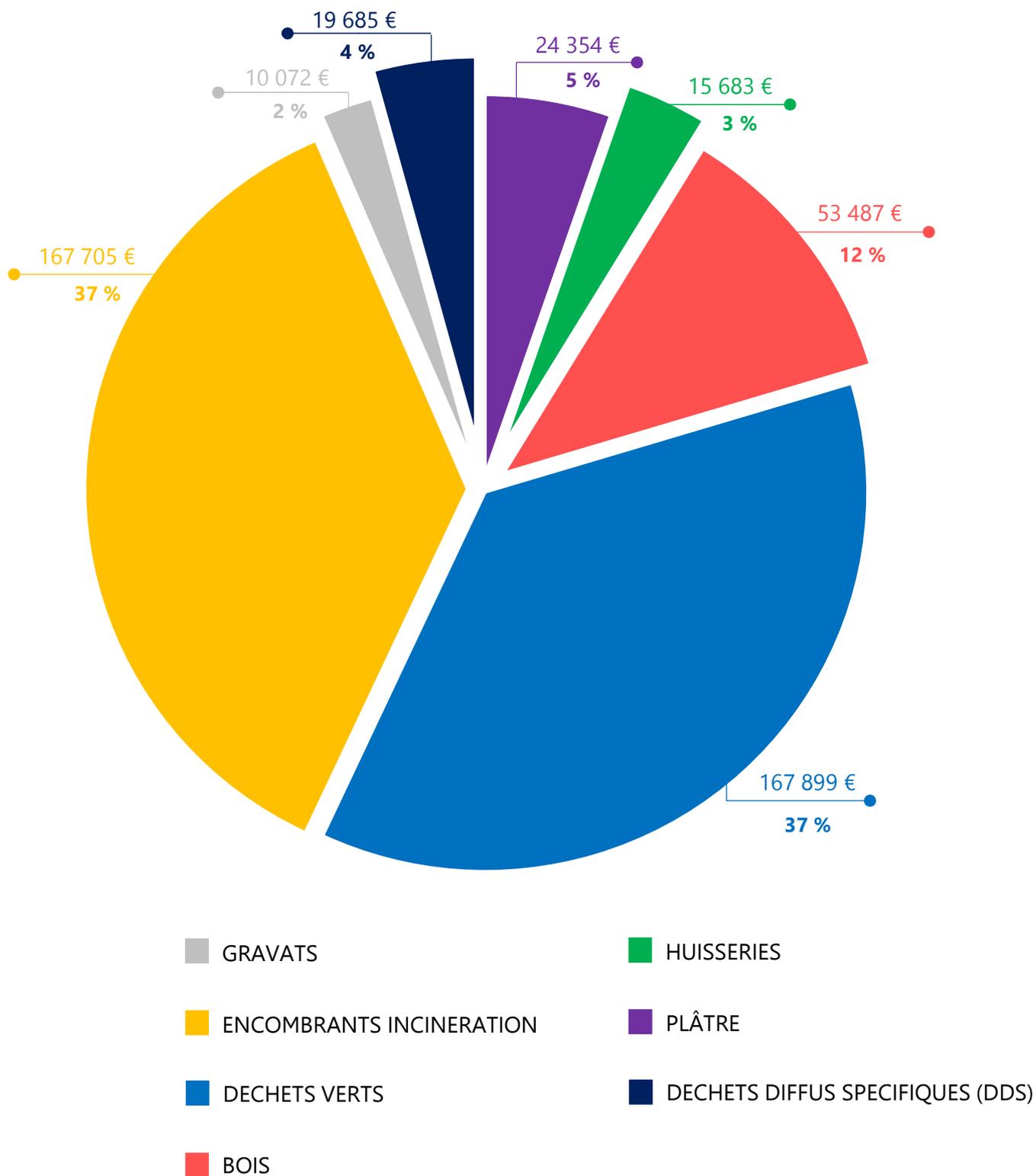
## EVOLUTION DE LA REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES (REOM)



## REPARTITION DES TONNAGES DU SERVICE OM



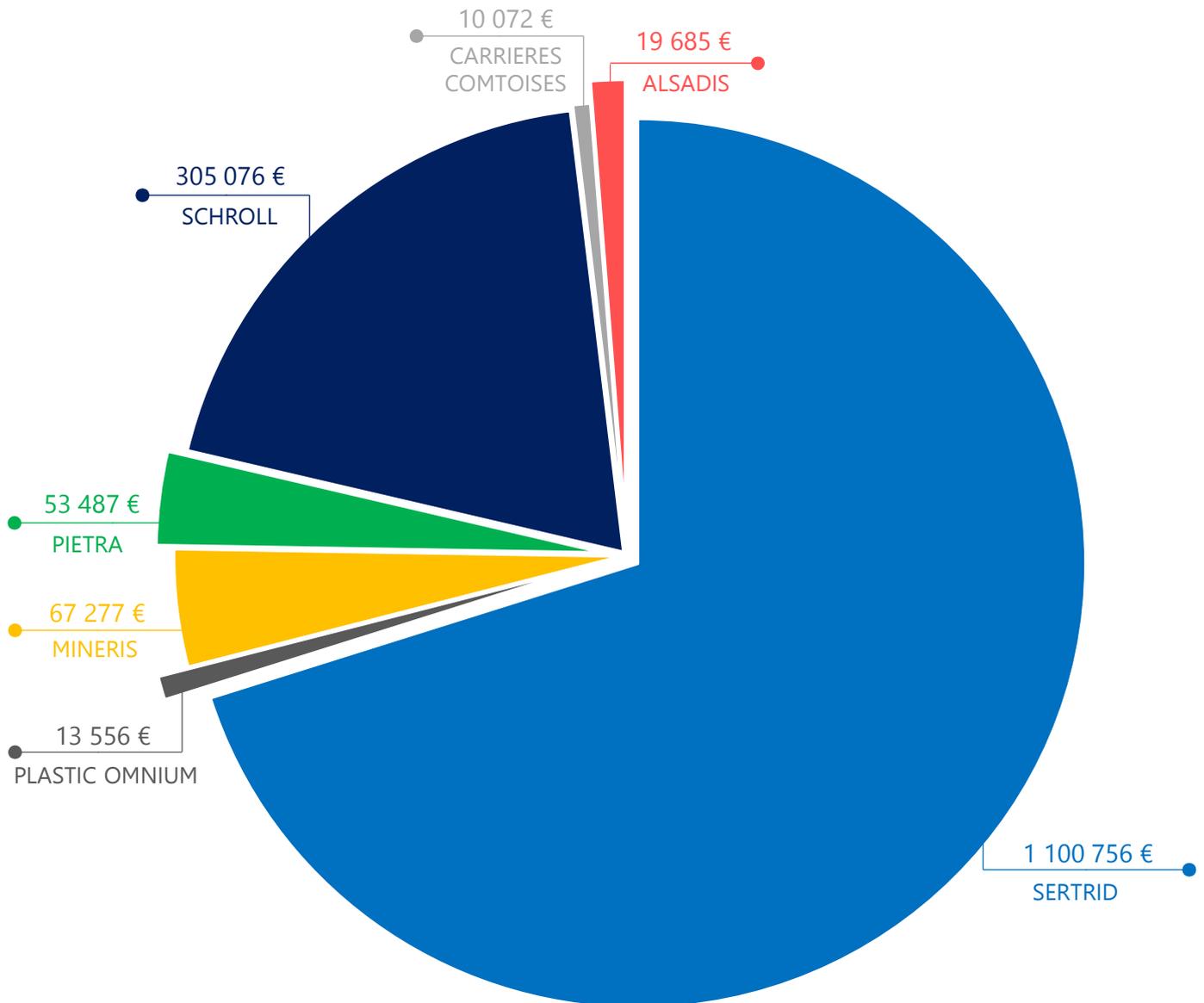
## DETAIL DU COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE - DECHETTERIES



Les déchetteries ont pour vocation de recevoir des matériaux qui ne peuvent être collectés par les services de ramassage courants, à cause de leur nature (huiles), de leur taille (équipements ménagers, coupes de bois...) et de leur quantité (gravats...). Le nombre de déchets sélectionnés varie selon l'implantation et l'importance de la déchetterie. Des bennes y sont déposées afin de permettre le dépôt des déchets sélectionnés triés : les déchets verts, les gravats, le bois, les encombrants, le plâtre ....

En 2022, le montant total du coût de traitement des déchets pour ce qui concerne l'apport volontaire en déchetterie est de 458 885 €. Soit une augmentation de 35 915 € par rapport à l'année 2021.

## MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS REMUNEREES DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

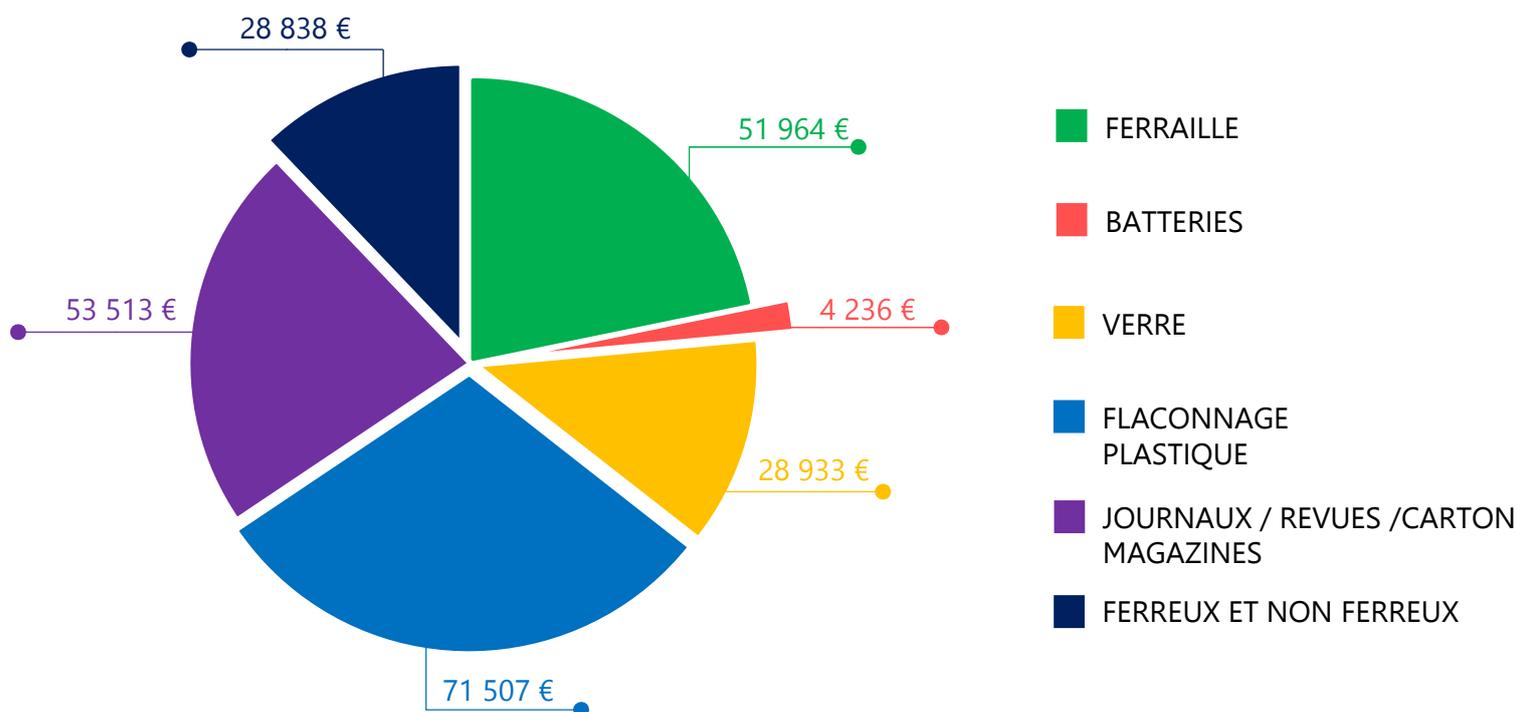


La CCST assure en régie la collecte des ordures ménagères et celle de la collecte sélective (déchets recyclables), mais elle ne possède pas de centre de tri ni d'un centre de traitement pour trier et éliminer ses déchets.

Elle fait appel à prestataires, des entreprises privées et publiques pour gérer le transport de certains déchets et en assurer le traitement.

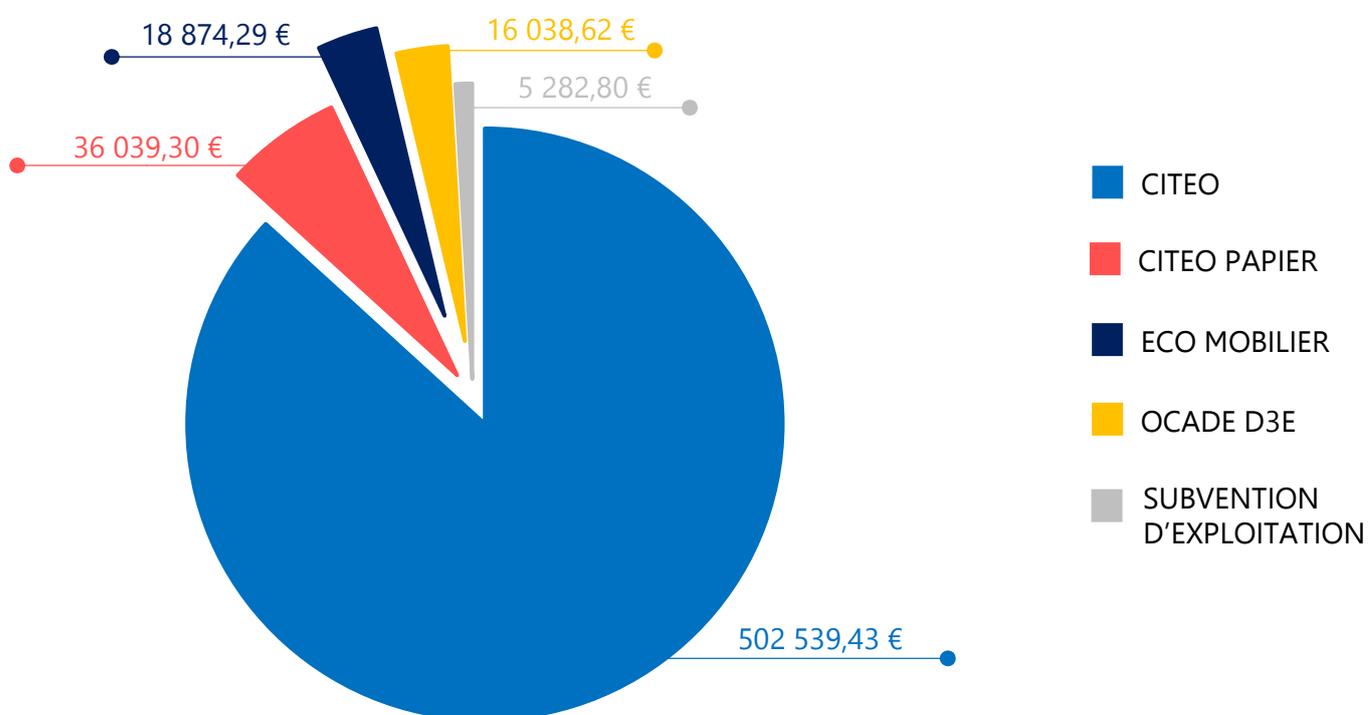
En 2022, le montant total des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat est de 1 569 909 €. Soit une diminution de 33 218 € par rapport à l'année 2021.

## VENTE DES MATERIAUX



En 2022, le montant total des ventes de matériaux est de 238 991 €. Soit une augmentation de 20 487 € par rapport à l'année 2021 et 66 976 € par rapport à 2019.

## SOUTIEN DES ECO-ORGANISMES



En 2022, le montant total des soutiens des éco-organismes est de 578 774 €. Soit une diminution de 1,40 %, ce qui correspond à 8 289 € de moins par rapport à l'année 2021.

## LES DIFFERENTS ECO-ORGANISMES

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par l'Etat qui prennent en charge la fin de vie des produits. Ils s'occupent de nos déchets recyclables. Ils mettent en place un système de collecte de déchets, ils les trient pour ensuite les valoriser et les remettre dans le circuit de production de nouveaux objets.

Les entreprises qui commercialisent les produits issus de filières spécifiées (emballages ménagers, piles, mobiliers, DEEE, ...) adhèrent à l'éco-organisme concerné en lui versant des contributions financières.

Cette participation permet de soutenir financièrement les opérations de tri des déchets menées par les collectivités territoriales dont la CCST.

The logo for 'ecosystem' features the word in a bold, lowercase, sans-serif font. The letter 'e' is stylized with a yellow and green leaf-like shape integrated into its left side.

### POUR LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

organise et développe la collecte, le réemploi, la réparation, la dépollution et le recyclage des équipements électriques et électroniques (DEEE), des lampes à économie d'énergie et des petits extincteurs, détenus par les professionnels comme les particuliers.

The logo for 'CITEO' consists of the letters 'C', 'I', 'T', 'E', and 'O' in a tall, thin, black, sans-serif font. The 'C' and 'O' have circular cutouts.

### POUR LES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES

Née de la fusion d'Eco-emballages et d'Ecofolio.

CITEO a été créée par les entreprises du secteur de la grande distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.



### POUR LES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES

EcoDDS, a été créée en 2012 par les industriels et les distributeurs qui fabriquent et vendent les produits chimiques, conformément au principe de Responsabilité Elargie du Producteur.

L'entreprise collecte, regroupe et traite les déchets chimiques, dans des conditions visant à préserver aussi bien la santé de chacun que l'environnement.

L'entreprise pérennise la filière des déchets diffus spécifiques (DDS), grâce à une démarche d'innovation continue visant à toujours améliorer les processus.

Aussi, elle informe, sensibilise et incite les consommateurs-utilisateurs à trier et rapporter leurs déchets qui ne doivent pas être mis à la poubelle.

The logo for 'écomobilier' features the word in a lowercase, sans-serif font. The 'e' is green and the 'comobilier' is brown.

### POUR LES MOBILIERS USAGES

Créé en 2011 par les distributeurs et fabricants français de mobilier, Ecomobilier est l'éco-organisme, à but non lucratif et agréé par les pouvoirs publics, pour gérer la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage de tous les éléments d'ameublement et de la literie.

En 2022, Eco-mobilier reçoit les agréments de l'Etat pour étendre son activité à tout l'univers de la maison et devient Ecomaison. L'entreprise offre une seconde vie, par le réemploi et le recyclage, à tous les matériaux et objets de la maison, des fondations aux finitions : produits et matériaux de construction du bâtiment, meubles et literie, articles de bricolage et de jardin et jouets.

# 4. LES ACTIONS

## A. NOS MISSIONS

## B. LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

## C. SENSIBILISATION AU TRI SELECTIF

Interventions en milieu scolaire  
Représentation lors d'évènements

## D. VALORISATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE VERRE

## A. NOS MISSIONS

### **COLLECTER ORGANISER, GERER**

La Communauté de communes du Sud Territoire assure la collecte de tous les déchets produits par les 23 590 habitants de ses 27 communes.

La gestion des déchets ménagers représente un enjeu important pour la qualité de vie des habitants ainsi que pour la collectivité.

La CCST assure principalement en régie la collecte des déchets en porte-à-porte et en déchetterie. La collectivité gère de nombreux marchés pour assurer la valorisation des déchets et poursuit le développement de nouvelles filières si nécessaire.



### **ANTICIPER DEVELOPPER**

Au-delà d'une gestion quotidienne, les déchets « se pensent » et se gèrent sur le long terme.

La CCST développe continuellement ses missions afin de valider les objectifs de réduction et de valorisation des déchets mis en place au niveau national.

### **TRAITER VALORISER**

Les collectes traditionnelles d'ordures ménagères de la collectivité sont déposées à l'usine d'incinération de Bourogne.

Le traitement, par incinération, des ordures ménagères est assuré par le SERTRID sur le site de Bourogne.

La chaleur produite par la combustion des déchets permet la production de vapeur d'eau dans une chaudière. Cette vapeur d'eau est ensuite envoyée sur les étages d'une turbine à vapeur qui entraîne un alternateur. Celui-ci assure le fonctionnement en électricité de l'usine. Le reste de l'électricité produite est revendue à EDF.

### **SENSIBILISER, INFORMER PRESERVER**

La communication par l'information et la sensibilisation des usagers est importante et déterminante pour la réussite et la compréhension des actions que la CCST réalise, également pour la validation des objectifs fixés.

Les usagers disposent d'outils et de supports afin de gérer au mieux la gestion quotidienne de leurs déchets.

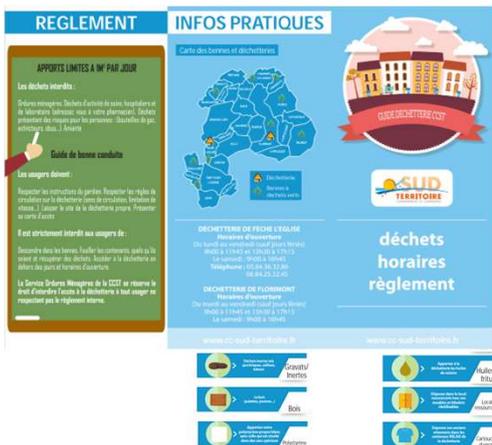


# B. LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

La communication de la Communauté de communes a pour objectif d'informer les usagers sur les actions mises en place, de **favoriser l'échange ainsi que le partage de renseignements et de consignes.**

Les différents moyens de communication du service sont :

- Le site internet de la collectivité : [www.cc-sud-territoire.fr](http://www.cc-sud-territoire.fr)
- La page Facebook de la collectivité
- Le magazine d'information l'Echo du Sud Territoire
- Les calendriers de collecte
- Les sacs de pré collecte pour les emballages à recycler
- Le dépliant infos pratiques sur les déchetteries
- Les autocollants stop pub



## C. SENSIBILISATION AU TRI SELECTIF

Afin d'améliorer au quotidien le geste de tri, la Communauté de communes du Sud Territoire, sensibilise et informe les habitants sur les différents moyens de trier, existants sur notre territoire.

### INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Parce que les bons gestes de tri et de réduction des déchets s'acquièrent dès le plus jeune âge, la Communauté de communes aide les établissements scolaires et les structures qui accueillent le jeune public à mener des actions de sensibilisation. Gratuit, l'accompagnement proposé porte sur des thèmes variés, ancrés dans l'actualité : tri et recyclage des déchets, réemploi d'objets ou textiles.

L'objectif est de sensibiliser les plus jeunes à l'importance du tri sélectif, qu'ils puissent ainsi prendre conscience de l'importance de la préservation de nos ressources et de notre environnement. En maîtrisant les gestes de tri, les jeunes adoptent une attitude éco citoyenne et la relayent auprès de leurs parents.

L'ambassadeur du tri de la Communauté de communes effectue des animations en milieu scolaire s'adressant aux élèves de la maternelle au collège. Les interventions s'inscrivent dans une démarche de partenariat et non de prestation, à l'aide de jeux pédagogiques ainsi que des supports d'informations adaptés. L'objectif est de faire découvrir aux élèves des notions sur plusieurs thématiques liées aux déchets et de s'engager dans une démarche écocitoyenne. L'école est le relais idéal pour que les enfants deviennent les acteurs et trieurs de demain !

Les animations ont lieu au sein de l'établissement scolaire, durant les heures de classe, généralement sur une demi-journée. La présence de l'enseignant est indispensable tout au long de l'intervention et il sera sollicité dans le cas d'une animation où les ateliers se font en groupes.

Des visites au centre de tri SCHROLL à Pfastatt sont quelques fois organisées, selon la disponibilité du centre et des équipes. Depuis l'épidémie de COVID, il n'y a pas eu de visites organisées du centre pour les écoles.



## 17 février 2022 :

Animation autour du tri sélectif pour le club féminin de handball de Grandvillars.

Pour commencer, l'ambassadeur du tri a effectué un rappel des consignes de tri sur le territoire de la CCST. Puis, l'atelier du jour consistait à mettre en valeur le réemploi de matière. Les chaussettes utilisées pour réaliser des tawashi, des éponges, proviennent de l'activité de ressourcerie situé sur le site de la déchetterie.



## 17 mai 2022 :

Animation autour du tri sélectif pour l'école primaire des Marronniers à Delle, auprès des CP.

Trier est un geste facile au quotidien pour préserver les ressources naturelles et faire barrière à la pollution. Cela ne doit pas être une option, mais un réflexe. Cette animation permet aux enfants de reconnaître les différentes poubelles et leur code couleur, de comprendre l'utilité du tri et d'intégrer les consignes de tri de notre territoire. Chaque animation est adaptée à l'âge de l'enfant.

Lors de cette journée, divers ateliers ont été réalisés sur le thème du tri sélectif.

Le premier atelier consistait à trier les déchets selon leur matière et à les jeter dans la poubelle adéquate, en respectant les consignes de tri de la collectivité.

Le deuxième atelier consistait à deviner quel est le devenir des déchets jetés dans le bac à couvercle jaune, ainsi que la quantité demandée pour fabriquer de nouveaux objets.

Les enfants ont aussi joué au jeu des matières.





## REPRESENTATION LORS D'ÉVÉNEMENTS

Pour que tri ne rime plus avec contraintes, la CCST a acheté une gamme de conteneurs pour le tri des déchets recyclables, à la fois ludiques et incitatifs. Un nouvel outil pour améliorer la mobilisation du public.

La question des déchets lors des événements est traitée depuis une dizaine d'années dans une double optique, Comment maintenir le site propre ? Comment valoriser au mieux les déchets produits ? La CCST propose des accompagnements sur les événements allant dans ce sens. La majorité des événements ne pratiquent pas le tri des déchets. Ceux qui le pratiquent tentent de le faire soit en autonomie ou avec l'accompagnement d'associations. Ces associations permettent d'atteindre une excellente qualité de tri car elles associent au matériel une véritable ingénierie en amont et une animation lors de l'événement.

L'une des clés d'un dispositif de tri réussi est l'équipement de tri lui-même. Et en la matière, il n'existe pas une solution miracle, mais de multiples dispositifs en fonction du lieu, du type d'emballages, de publics, ... Pour chaque événement existe une solution de tri ! L'essentiel étant de pouvoir être accessible, pratique, et compréhensible par le public.

**- 16 juillet 2022 : Festival Musique plein Sud - Chavanatte**

**- Du 21 au 23 juillet 2022 : Spectacle son et lumière - Brebotte**



## D. VALORISATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE VERRE

La Communauté de communes du Sud Territoire souhaite redynamiser le tri et le recyclage du verre sur son territoire. Au fil des années, le tonnage de verre collecté au sein de la CCST s'essouffle. En 2021, chaque habitant de la Communauté de communes a permis de recycler 38 kg d'emballages en verre (bouteilles, bocaux, ...) et 37,19 kg en 2022, le reste du verre finit en général à la poubelle, alors que celui-ci peut se recycler à l'infini. 122 conteneurs à verre sont répartis sur les 27 communes composant le territoire de la CCST.

Recycler le verre réduit d'abord les impacts environnementaux, mais permet aussi la sauvegarde des ressources fossiles et naturelles par l'amélioration et le renforcement du recyclage des déchets. Ces enjeux comptent parmi les préoccupations de la CCST. Chacun doit prendre conscience que derrière un geste simple de tri, il y a des conséquences directes mesurables pour notre territoire.

Afin de stimuler et relancer les performances du tri et de la collecte du verre, mais aussi revaloriser et améliorer l'intégration des conteneurs sur le territoire, la CCST a décidé de réaliser un appel à projet qui a pour objectif de retenir neuf projets artistiques pour embellir neuf points de collecte différents qui sont répartis sur les trois grandes communes du Sud Territoire : Beaucourt, Delle et Grandvillars. Cette opération consiste à customiser et décorer neuf conteneurs à verre pour véhiculer une nouvelle image du tri, motivante, attractive et plus jeune.

La revalorisation des conteneurs a débuté en 2021 avec la revalorisation de conteneurs installés sur les communes de Grandvillars et Beaucourt. Cette année, deux conteneurs de la ville de Delle et cinq autres installés sur la commune de Joncherey ont été embellis.

Ce projet est réalisé en partenariat avec l'organisme CITEO.

En débanalisant le conteneur et en rajeunissant son image, il devient ludique et visible. Cette action invite les citoyens à regarder autrement les points d'apport volontaire : un élément de mobilier urbain attractif et utile à tous. Le but est d'attirer l'attention des usagers, qui passent tous les jours devant les conteneurs sans plus les remarquer.

### **DELLE (avril 2022) :**

Les 2 conteneurs sont situés sur le parking du centre commercial (Promenade Aurélie Lopez).



## JONCHEREY (août 2022) :

Les cinq conteneurs sont situés sur la place en face de la poste (Chemin des Ecoliers).





**Communauté de communes du Sud Territoire**  
8 Place Raymond Forni – BP 106 – 90101 DELLE CEDEX  
03 84 56 26 07